

Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

Service de la coopération territoriale

1ère commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 15 février 2018

OBJET : CONVENTION GLOBALE PARIS - SEINE-SAINT-DENIS.

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé aux conseillers départementaux de Seine-Saint-Denis de s'engager dans une nouvelle convention globale avec la Ville de Paris, un cadre de référence commun pour 2018-2020, en lien avec les projets des autres collectivités de Seine-Saint-Denis.

Les deux partenaires souhaitent se donner les moyens d'agir à la bonne échelle et au juste niveau de compétences pour faire de leurs politiques publiques des leviers au service des habitants, de l'équipement et du rayonnement de leurs territoires.

Pour mettre en œuvre ce projet, les deux Départements ont identifié des sujets prioritaires qu'ils souhaitent traiter de façon concrète, dans un calendrier resserré, établi à l'écoute des acteurs et des territoires, sur la base des principes du développement durable, et en direction des Parisiens et Séquano-Dyonisiens. Ainsi, **cinq grands axes de coopération, déclinés en 20 actions concrètes, sont développés : l'action sociale, le cadre de vie et la transition écologique, l'éducation, la culture et le sport.**

De plus, un cadre d'échange de pratiques et d'expériences entre administrations accompagne en *Annexe* ce nouveau projet de convention, dans une optique de modernisation administrative. Il s'agit d'enrichir mutuellement le travail et les méthodes des services chargés de mettre en œuvre les actions et de renforcer la culture de coopération entre nos deux territoires.

La convention précise les conditions de mise en œuvre des actions et des échanges de pratiques, tant pour leur pilotage opérationnel que pour leur suivi politique. Elle a vocation à donner lieu le cas échéant à de nouvelles actions, voire de faire l'objet d'avenants, au gré de l'avancement des différents travaux.

La liste des actions concrètes inscrites dans la convention est la suivante:



Axe 1 : Renforcer l'action sociale entre les deux territoires

Les deux partenaires sont confrontés à nombre de problématiques communes et souhaitent mutualiser leur expertise et innover pour plus d'efficacité, avec une priorité forte concernant l'accompagnement des jeunes et des personnes les plus en difficulté. Ils ont choisi quelques actions à mettre en œuvre rapidement :

- **Créer un établissement commun pour les enfants souffrants de troubles complexes du comportement** : Paris et la Seine-Saint-Denis souhaitent s'engager avec l'Agence Régionale de Santé autour d'un appel à projet conjoint pour développer un établissement commun, innovant et adapté.
- **Pérenniser la Mission Métropolitaine des conduites à risques** (qui fait l'objet d'une convention spécifique entre Paris et la Seine-Saint-Denis)
- **Repenser l'accueil des jeunes mineurs non accompagnés** : les deux collectivités uniront leurs efforts pour que le dispositif d'évaluation et de mise à l'abri d'urgence soit centralisé par l'État, pour obtenir une qualité d'accueil égale sur l'ensemble du territoire et une compensation intégrale des coûts au-delà d'un certain seuil.
- **Lutter ensemble contre les infections sexuellement transmissibles, et mettre fin au sida ensemble** : Paris et la Seine-Saint-Denis développeront une stratégie unifiée pour augmenter les niveaux de dépistage en coordonnant les institutions et les partenaires associatifs.
- **Enrichir la formation des travailleurs sociaux à la médiation numérique** : les deux collectivités souhaitent s'engager sur le terrain de la diffusion des compétences numériques auprès des travailleurs sociaux, par exemple en mettant en place des formations et en proposant aux écoles de développer des modules spécifiques.
- **Mutualiser les inspections des établissements et service de l'aide sociale à l'enfance** : les services ASE mèneront des missions d'inspection communes dans les établissements qu'ils financent, prioritairement auprès d'associations intervenant sur les deux territoires, dans une volonté commune de renforcer les dispositifs en direction des mineurs et enfants placés.

Axe 2 : Cadre de vie et transition écologique

Les deux collectivités souhaitent améliorer le cadre de vie de leurs habitants et favoriser la prise en compte de l'indispensable transition écologique dans leurs politiques publiques.

- **Agir ensemble pour améliorer la qualité de l'air** : les deux collectivités souhaitent co-organiser la journée sans voiture, réaliser une étude prospective sur l'intérêt pour la qualité de l'air des projets de réaménagement des portes de Paris et promouvoir le développement du tram-fret à l'échelle métropolitaine.
- **Faciliter les mobilités entre les territoires** : les partenaires souhaitent assurer la continuité cyclable entre l'avenue de Flandres et le Fort d'Aubervilliers et faciliter la circulation des transports en commun et des modes doux.
- **Lancer un appel à projet commun pour le développement de l'agriculture urbaine** : un appel à projets commun sera réalisé pour le développement de l'agriculture urbaine à Paris et en Seine Saint Denis. Il pourra participer au développement des filières de production de viande et de légumes des parcs de Seine-Saint-Denis et à leur distribution à des restaurants des deux territoires, dans le cadre de partenariats.
- **Poursuivre la reconquête des berges du Canal de l'Ourcq**

Axe 3 : Rapprocher les collégiens par une démarche éducative ambitieuse

Paris et la Seine-Saint-Denis souhaitent coopérer sur différents sujets d'éducation, à travers la mise en place d'actions communes ambitieuses pour la mixité sociale et scolaire :

- **Mettre en place des actions éducatives et culturelles communes** : un appel à projets conjoints avec plusieurs collèges permettra de mettre en place des

résidences conjointes et des projets éducatifs partagés. En 2018/2019, il pourra être envisagé de travailler conjointement sur les résidences de journalistes, Paris ayant un dispositif proche sur 2 collèges du 18^{ème}.

- **Organiser des week-ends, parcours et séjours conjoints** : des séjours et des parcours communs pour les collégiens pourront être mis en place. La base de loisirs de Champs-sur-Marne pourra être ainsi davantage exploitée et le parcours « Osez l'Ourcq » pourrait être un support utile, tout comme les parcours de découverte urbaine.

Axe 4 : Renforcer la culture et le patrimoine comme moteurs de l'émancipation des habitants et de l'attractivité des deux territoires

Le Département de la Seine-Saint-Denis redéfinit les axes de sa politique culturelle et patrimoniale et souhaite renforcer son rôle de soutien à la coopération entre les acteurs, mieux prendre en compte les enjeux de l'inclusion sociale, d'émancipation des habitants, ainsi que des nouveaux usages. Autant de domaines de coopération entre les deux collectivités qui s'ouvrent pour les années à venir.

- **Valoriser le patrimoine archéologique** : l'Archéosite du parc départemental de la Haute-Île à Neuilly-sur-Marne rassemble, dans un cadre exceptionnel, différents espaces de découverte du patrimoine archéologique. Une maison danubienne complètera bientôt cette offre et Paris pourra profiter des projets de valorisation et de médiation des fouilles archéologiques en place, notamment pour ses collégiens.
- **Associer les publics scolaires à la fabrique de la ville** : le projet « Passage(s) » va se mettre en place à la rentrée 2017, avec des classes de CM2 et des classes de 6ème, sur plusieurs années. Une plateforme numérique permettra de communiquer largement auprès des autres élèves et personnels des établissements scolaires.
- **Préfigurer le réaménagement des portes entre paris et la Seine-Saint-Denis par des interventions artistiques** : cette action artistique de préfiguration des futurs aménagements se concentrera sur le projet « Reconquête urbaine » aux portes de Paris, qui pourrait se poursuivre Porte de la Chapelle et inclure le Département de la Seine-Saint-Denis.
- **Développer la connaissance numérique des patrimoines** : des parcours patrimoniaux et d'art contemporain communs seront créés pour un large public.
- **Fédérer les acteurs de l'éducation aux images et aux regards et créer une dynamique métropolitaine autour du projet « Image » porté par le Département de la Seine-Saint-Denis** : il s'agit de faire largement participer les habitants et de développer leurs usages culturels.

Axe 5 : Accompagner l'apprentissage sportif et créer les événements fédérateurs : au-delà de la convention déjà adoptée avec la Ville de Paris et les établissements publics territoriaux sur la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'objectif est de travailler sur des stratégies et des coopérations entre des politiques sportives différentes et, de fait, complémentaires.

- **Encourager l'apprentissage de la nage** : les deux collectivités feront converger leurs politiques publiques pour créer un événement populaire sur le savoir-nager.
- **Relier les territoires par une programmation d'événements sportifs communs** : les partenaires pérenniseront la Grande course du Grand Paris de façon annuelle et l'ouvriront à une fréquentation large et familiale.
- **Coopérer pour le développement du Pôle Sport Handicap** : lieu, unique en France, de ressources pour tous les acteurs mobilisés pour l'inclusion par et dans le sport, le PSH permettra la création d'un ensemble d'équipements sur un seul site à Bobigny, grâce aux différents acteurs locaux (l'hôpital Avicenne, l'université Paris XIII, le centre de formation des apprentis, le stade de la Motte et le SIGPS).

Suivi, bilan et ajustements de la convention-cadre

Pour assurer le suivi des engagements précédemment cités et l'évaluation des actions, le Département de la Seine-Saint-Denis et Paris s'engageront à **mettre en place des instances de pilotage, de suivi et d'évaluation de la convention** :

- **Un comité de pilotage** composé a *minima* du Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et de la Maire de Paris ou de leurs représentants respectifs qui se réunira une fois par an pour vérifier l'avancement de la présente convention, valider les éventuels avenants et l'évaluation du dispositif.
- **Un comité technique de suivi et d'évaluation** qui se réunira deux fois par an pour assurer le suivi d'exécution de la présente convention et son évaluation en présence de la direction générale du Département de la Seine-Saint-Denis et du secrétariat général de Paris. Les directions en charge des projets de coopération pourront être associées à cette instance.

Les deux parties s'engagent à mener également une évaluation complète à l'issue de la convention, qui prendra fin en décembre 2020.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Convention de coopération 2018-2020

entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis

Représenté par M. Stéphane TROUSSEL,

Président du Conseil Départemental,

Et

La Ville de Paris

Représentée par Mme Anne HIDALGO

Maire de Paris

Table des matières

Préambule.....	4
Axe 1 : Renforcer la coopération en matière d'action sociale entre les deux territoires.....	5
Action n°1 : Créer un établissement commun innovant pour les enfants souffrants de troubles complexes du comportement.....	6
Action n°2 : Pérenniser la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques.....	7
Action n°3 : Repenser l'accueil des jeunes mineurs non-accompagnés.....	8
Action n°4 : Mettre fin au sida ensemble.....	10
Action n°5 : Enrichir la formation des travailleurs sociaux à la médiation numérique.....	12
Action n°6 : Mutualiser des inspections des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance	13
Axe 2 : Améliorer le cadre de vie et assumer une transition écologique volontariste.....	14
Action n°7 : Agir ensemble pour améliorer la qualité de l'air.....	15
Action 7.1 : Co-organiser la journée annuelle sans voiture.....	15
Action 7.2 : Réaliser une étude prospective simulant les impacts sur la qualité de l'air des aménagements envisagés de la Porte de la Villette et de la Porte de Montreuil.....	16
Action n°8 : Faciliter les mobilités entre les territoires.....	18
Action 8.1 : Assurer la continuité cyclable entre l'avenue de Flandres et le Fort d'Aubervilliers. .	18
Action 8.2 : Faciliter la circulation des transports en commun et des modes doux.....	19
Action n°9 : Lancer un appel à projets commun pour le développement de l'agriculture urbaine. .	21
Action n°10 : Poursuivre la reconquête des berges du canal de l'Ourcq.....	23
Axe 3 : Rapprocher les collégiens par une démarche éducative ambitieuse.....	25
Action n°11 : Mettre en place des actions éducatives artistique et culturelle communes.....	26
Action n°12 : Organiser des week-ends, parcours et séjours conjoints.....	27
Axe 4 : Renforcer la culture et le patrimoine comme moteurs de l'émancipation des habitants et de l'attractivité des deux territoires.....	28
Action n°13 : Valoriser le patrimoine archéologique.....	30

<u>Action n°14 : Associer les publics scolaires à la fabrique de la ville : projet « Passage(s) ».....</u>	<u>31</u>
<u>Action n°15 : Préfigurer le réaménagement des portes entre Paris et la Seine-Saint-Denis par des interventions artistiques.....</u>	<u>32</u>
<u>Action n°16 : Développer la connaissance numérique des patrimoines.....</u>	<u>34</u>
<u>Action n°17 : Fédérer les acteurs de l'éducation aux images et aux regards et créer une dynamique métropolitaine autour du« Projet Image » porté par le département de la Seine-Saint-Denis.....</u>	<u>35</u>
<u>Axe 5 : Accompagner l'apprentissage sportif et créer les évènements fédérateurs.....</u>	<u>37</u>
<u>Action n°18 : Encourager l'apprentissage de la nage par un évènement commun.....</u>	<u>38</u>
<u>Action n°19 : Relier les territoires par une programmation d'évènements sportifs communs.....</u>	<u>39</u>
<u>Action n°20 : Coopérer pour le développement du Pôle inclusif et sportif Seine-Saint-Denis - Paris</u>	<u>40</u>
<u>Suivi, bilan et ajustements de la convention-cadre.....</u>	<u>41</u>
<u>Annexe à la Convention de coopération 2018-2020 : Échanges de bonnes pratiques et domaines de travail entre administrations.....</u>	<u>44</u>
<u>Glossaire des sigles utilisés.....</u>	<u>54</u>

Dans le cadre de la construction métropolitaine qui a engagé un tournant décisif avec la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016, la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis réaffirment leur volonté de poursuivre et d'approfondir leur coopération, déjà à l'œuvre par la convention « Les Jeux Olympiques et Paralympiques : accélérateurs du rapprochement entre Paris et la Seine-Saint-Denis », signée en juin 2016. Les deux collectivités souhaitent s'appuyer sur leur partenariat pour renforcer la démarche de réduction des déséquilibres est-ouest et des fractures internes qui touchent la métropole.

Nos deux collectivités souhaitent se donner les moyens d'agir à la bonne échelle et au juste niveau de compétences sur des politiques stratégiques telles que l'urgence sociale, l'éducation, la culture ou la transition écologique, pour œuvrer ensemble au développement d'une métropole attractive, solidaire et durable. Nous sommes animés par une conviction : la métropole se construit pas à pas par des actes concrets de coopération et la mise en œuvre de projets communs.

Le précédent partenariat, signé en 2013, portait déjà de façon volontariste cette ambition de la construction métropolitaine, en définissant 27 actions communes sur des compétences variées des deux collectivités. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre ce travail en prenant en compte la place nouvelle de la Métropole du Grand Paris (MGP) dans le paysage institutionnel et les évolutions des compétences des Départements dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe »).

Pour mettre en œuvre ce projet, les deux collectivités ont identifié des sujets prioritaires qu'elles souhaitent traiter de façon efficace, dans un format opérationnel et avec un calendrier resserré, établi à l'écoute des acteurs et des territoires et sur la base des principes du développement durable. Ainsi, **cinq grands axes de coopération, composés de 20 actions concrètes** sont développés : **la solidarité, le cadre de vie et la transition écologique, l'éducation, la culture, et le sport.**

Par ailleurs, à l'heure de réformes institutionnelles majeures et de l'émergence des nouvelles technologies, de la transition écologique, des nouvelles façons de penser la Ville et des innovations démocratiques à l'œuvre dans nos territoires, nos collectivités s'engagent à poursuivre un cadre **d'échange de pratiques et d'expériences** entre administrations, prévu en *Annexe*, dans une optique de modernisation, qui permettra d'une part d'enrichir mutuellement le travail et les méthodes des services, et d'autre part de participer à renforcer la culture de coopération entre nos deux territoires.

Ce cadre de référence commun défini par la présente convention marque dès l'année 2018 et pour trois années, la volonté de la Ville de Paris et du Département de la Seine-Saint-Denis de travailler ensemble, en lien et en cohérence avec les projets des villes et des Établissements Publics Territoriaux (EPT) de Seine-Saint-Denis.

La convention précise les conditions de mise en œuvre des actions et des échanges de pratiques et d'expérience, tant pour leur pilotage opérationnel que pour leur suivi politique. Elle a vocation à être enrichie le cas échéant de nouvelles actions, voire à faire l'objet d'avenants, au gré de l'avancement des différents travaux.

Axe 1 : Renforcer la coopération en matière d'action sociale entre les deux territoires

Au cœur de la compétence de Paris et de la Seine-Saint-Denis, l'action sociale des deux territoires se distingue par son volontarisme.

Paris et la Seine-Saint-Denis sont confrontés à de nombreuses problématiques communes en termes d'action sociale et souhaitent mutualiser leur expertise, renforcer leur action et innover, avec une priorité forte concernant l'accompagnement des jeunes et les personnes les plus en difficultés.

Les données d'activité des services sociaux et des services d'aide à l'enfance (ASE) témoignent de la dégradation de la situation socio-économique et illustrent l'importance croissante de la mission de service public de proximité des deux partenaires.

La complexité des situations vécues par nombre d'habitants, qui circulent entre Paris et la Seine-Saint-Denis, l'acuité de la question de l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) ou encore le besoin de développer de nouvelles solutions pour les enfants, qui nécessitent une prise en charge ou un suivi par les services d'aide sociale à l'enfance nécessitent toujours plus d'intelligence commune dans un contexte budgétaire contraint.

De plus, les pratiques professionnelles évoluent avec le développement des usages numériques, et il s'agit désormais d'apporter aux usagers du service public un service plus moderne, plus adapté aux besoins actuels.

Les deux partenaires ont ainsi choisi de coopérer sur plusieurs actions qui seront rapidement mises en œuvre à l'occasion de cette convention, dans le cadre d'une vision partagée entre Paris et la Seine-Saint-Denis d'une Métropole solidaire.

Action n°1 : Créer un établissement commun innovant pour les enfants souffrants de troubles complexes du comportement

L'aide sociale à l'enfance est, depuis les lois de décentralisation de 1983, un service du Département, placé sous l'autorité du président du Conseil Départemental et dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

La prise en charge à ce titre de nombre d'enfants et de jeunes présentant des troubles complexes du comportement met à l'épreuve les institutions et les équipes professionnelles. Le rapport annuel du défenseur des droits de 2015 relatif au handicap et à la protection de l'enfance met en avant une prédominance des handicaps psychiques et mentaux, une méconnaissance de leurs situations et un morcellement des parcours de prise en charge.

Pour répondre à ce besoin de prise en charge spécifique, Paris et la Seine-Saint-Denis souhaitent développer de nouveaux services à destination des enfants présentant des troubles du comportement. **Dans cet objectif, les deux collectivités s'engageront avec l'Agence régionale de santé (ARS) autour d'un appel à projets conjoint pour développer un établissement commun et innovant, adapté à leur situation.**

L'établissement :

- proposera un accompagnement pluridimensionnel sur les plans thérapeutique, éducatif, social et pédagogique.
- permettra de déployer une prise en charge individualisée des situations ;
- s'appuiera sur une grande modularité des accueils et proposera des prestations hors les murs ;
- associera des partenaires nombreux, l'articulation avec l'Éducation nationale comme la pédo-psychiatrie en étant des éléments structurants.

L'appel à projets sera établi sur la base d'un cahier des charges en cours de rédaction. Le nombre de places envisagées est de 45, réparties entre 30 pour Paris et 15 pour la Seine-Saint-Denis. Sous réserve du soutien de l'ARS, il devrait être lancé et attribué en 2018.

Délai de mise en œuvre :	Lancement en 2018
Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis :	DASES DEF – ASE
Budget estimé :	Mobilisation des ressources courantes
Partenaires mobilisés :	ARS, IRTS
Indicateurs de réalisation :	Ouverture du service et admissions conjointes Paris – Seine-Saint-Denis

Action n°2 : Pérenniser la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques

La création en 2013 de la Mission métropolitaine de la prévention des conduites à risques et des toxicomanies (MMPCR) a contribué à un enrichissement mutuel et à une plus forte structuration des politiques de prévention de Paris et de la Seine-Saint-Denis, en privilégiant des actions communes et des outils mutualisés. Cela a permis de démultiplier les actions développées par la MMPCR, clairement identifiée comme un lieu de ressources unique au soutien des professionnels.

Paris et la Seine-Saint-Denis souhaitent poursuivre et approfondir les actions de coopération en direction des différents professionnels de la prévention, en s'appuyant sur le projet de mission élaboré en 2016. Conformément à la convention, au moins 50% du temps de travail des équipes seront consacrés aux actions mutualisées (études et recherches, espace accueil outil, formations, journées d'échanges et débats)

Délai de mise en œuvre :

2018

Services opérationnels pilotes :

Paris :

Seine-Saint-Denis :

MMPCR – DASES - DAJ

MMPCR – DADJ

Budget estimé :

Mobilisation des ressources courantes

Partenaires mobilisés :**Indicateurs de réalisation :**

Formations et journées communes

Action n°3 : Repenser l'accueil des jeunes mineurs non-accompagnés

Le mineur non accompagné (MNA) est soit une personne de moins de 18 ans entrée sur le territoire français sans être accompagnée d'un adulte et privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, soit un mineur laissé seul sur le territoire français.

Ces jeunes sont de plus en plus nombreux à chercher refuge seuls dans notre pays, plus particulièrement sur les territoires parisien et séquano-dionysien : fin 2016, 744 enfants étaient pris en charge par l'ASE en Seine-Saint-Denis ; ils sont aujourd'hui 900 et pourraient être 1200 en fin d'année. Ils étaient 734 mineurs à être pris en charge par l'ASE à Paris fin 2016. Cette forte croissance du nombre de MNA appelle une réponse urgente et des solutions concrètes.

Paris et la Seine-Saint-Denis uniront leurs efforts pour que le dispositif d'évaluation et de mise à l'abri d'urgence soit centralisé par l'État, afin d'assurer à tout jeune migrant un accueil et une évaluation de qualité égale sur l'ensemble du territoire national. Cette centralisation pourrait s'appuyer sur la création de plateformes d'évaluation et de mise à l'abri par l'État, afin d'assurer une évaluation complète de la situation de l'intéressé mobilisant l'ensemble des compétences régaliennes, comparables à celles menées dans le cadre de l'examen des demandes d'asile par l'OFPRA.

Concernant la question financière, Paris et la Seine-Saint-Denis s'accordent sur le principe de demander à l'Etat une compensation du coût intégral de la mise sous protection des MNA au-delà d'un certain seuil. Les deux collectivités plaident également pour une coopération plus intensive avec l'Etat sur la sortie du système de protection de l'enfance à la majorité.

Au-delà de cette position commune, les deux collectivités s'engagent à renforcer leurs échanges sur l'accompagnement des MNA. La Seine-Saint-Denis pourra informer Paris sur les modes d'accueil innovants qu'elle a développés sur son territoire, qui prennent en compte le parcours particulièrement traumatique de ces enfants en les accompagnant vers un projet social et professionnel durable. Par ailleurs, Paris et la Seine-Saint-Denis ayant tous deux fait le choix de la Croix Rouge comme opérateur pour l'évaluation des jeunes arrivants sur leurs territoires respectifs, cela permettra de développer une coopération plus intégrée sur ce sujet.

Les deux collectivités souhaiteraient en outre étendre leur coopération aux modalités de prise en charge et d'accompagnement des publics jeunes majeurs anciens MNA, notamment dans les dispositifs d'insertion et les centres d'apprentissage

Délai de mise en œuvre :	Mise en œuvre dès le démarrage de la convention
Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis :	DASES DEF Mobilisation des ressources courantes
Budget estimé :	Croix-Rouge
Partenaires mobilisés :	

Indicateurs de réalisation :	Centralisation du dispositif d'évaluation et de mise à l'abri d'urgence - Compensation par l'Etat du coût intégral de la mise sous protection des MNA au-delà d'un certain seuil. Réalisation de séminaires d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques
-------------------------------------	---

Action n°4 : Mettre fin au sida ensemble

Si l'Ile-de-France est la région la plus touchée par l'épidémie VIH en Europe, les personnes vivant avec le VIH et les populations clés les plus exposées à l'épidémie qui y résident se concentrent à Paris et en Seine-Saint-Denis. La Ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis se sont chacun engagés dans une démarche locale concertée et volontariste pour atteindre les objectifs 90-90-90 en 2020 et mettre fin à la transmission du VIH sur leur territoire d'ici 2030.

Les rapports *Vers Paris sans sida* et *La Seine-Saint-Denis, un Département engagé pour la fin du sida en 2030*, rédigés par l'épidémiologiste France Lert en 2016 et 2017, font apparaître des similitudes dans les dynamiques épidémiques sur les deux territoires et identifient des actions prioritaires qui, menées en synergie, permettront d'atteindre l'objectif zéro nouvelle infection par le VIH d'ici 2030.

Les orientations stratégiques adoptées par les deux collectivités suite à ces rapports se rejoignent en particulier sur :

- La priorité donnée à l'**approche populationnelle pour lutter contre une épidémie concentrée**, qui touche de façon disproportionnée deux populations clés particulièrement exposées : les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, et les migrants, hommes et femmes, originaires d'Afrique subsaharienne ;
- La **promotion de la prévention combinée** associant dépistage (dès que possible, répété au cours de la vie, facile d'accès et diversifié avec les CeGIDD, les autotests, le dépistage communautaire fondé sur l'aller-vers, la proposition de test en médecine générale...), traitement précoce et qualité de vie pour les PVVIH afin de maximiser l'effet préventif du traitement et augmentation du niveau de protection des rapports sexuels à la fois par la PrEP et par le préservatif selon les besoins et situations de vie des personnes ;
- La **mobilisation et l'optimisation des ressources existantes** : la richesse et la qualité de l'offre de santé de première ligne et du tissu associatif sur les deux territoires permettent d'envisager des mesures rapides et efficaces par une allocation mieux ciblée en direction des populations les plus exposées.

La mobilité quotidienne de ces populations entre les deux départements est importante et le réseau de partenaires intervient indifféremment à Paris et en Seine-Saint-Denis. La mise en cohérence des programmes et le partage des connaissances et résultats obtenus sont donc indispensables.

Paris et la Seine-Saint-Denis s'engagent à développer une stratégie commune de lutte contre le VIH à destination des populations les plus exposées, fondée notamment sur :

- un **renforcement de l'offre de dépistage au plus près des publics et un travail conjoint de cartographie des « points chauds » et de l'offre de dépistage** ;
- la **réalisation et le déploiement d'outils de communication communs en direction des médecins généralistes des communes ou quartiers les plus concernés** ;
- des **actions de communication conjointes en direction des populations d'origine africaine, en lien avec Santé Publique France.**

Délai de mise en œuvre :	Mise en œuvre dès le démarrage de la convention
---------------------------------	---

Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis : Budget estimé : Partenaires mobilisés : Indicateurs de réalisation :	DASES-SDS SPAS-DPAS Mobilisation des ressources courantes. Réseau associatif, Cegidd, services de santé de première ligne (CPEF, PASS, centres humanitaires, CMS, MG). Partenariat avec l'association <i>Vers Paris sans sida</i>, Mise en place d'un tableau d'indicateurs communs sur les deux territoires, en lien avec l'ORS Ile de France et les COREVIH du nord de Paris.
---	---

Action n°5 : Enrichir la formation des travailleurs sociaux à la médiation numérique

Les deux collectivités souhaitent s'engager sur le terrain de la diffusion numérique auprès des travailleurs sociaux, qu'il s'agisse de mettre en place des formations, des échanges de pratique ou encore des cafés numériques. Depuis une décennie, le numérique transforme l'action sociale pour les professionnels, dont la maîtrise des outils devient un enjeu majeur de l'activité quotidienne comme pour les usagers, pour qui les démarches et les services se dématérialisent de plus en plus. La médiation numérique constitue alors un axe d'intervention majeur pour des professionnels qui voient émerger un nouveau public cumulant précarités sociale et numérique. Sans jamais avoir été préparés à accompagner ces personnes et alors qu'une évolution de leurs pratiques s'impose, il est essentiel de proposer des offres à destination des travailleurs sociaux.

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique engagée par Paris et la Seine-Saint-Denis, cette action a pour objectif d'accompagner les travailleurs sociaux à mieux prendre en charge et à développer les outils de médiation numérique pour améliorer le service aux usagers. Paris et la Seine-Saint-Denis pourraient développer des formations communes à destination des travailleurs sociaux, en proposant par exemple aux écoles de développer des modules spécifiques. Une démarche conjointe auprès de l'IRTS Paris Ile-de-France (Institut Régional du Travail Social) sera mise en œuvre. Cette démarche pourrait concerner 1500 agents.

Pour prolonger cette action, Paris et la Seine-Saint-Denis s'engagent à :

- Partager leurs initiatives en matière de diffusion numérique auprès des travailleurs sociaux. La Seine-Saint-Denis a par exemple mis en place des cafés numériques, expérience qui pourra être menée avec la collectivité parisienne.
- Organiser des échanges d'expérience sur les stratégies d'inclusion numérique mises en place dans les deux collectivités. Paris est en effet engagé dans une stratégie d'inclusion numérique ainsi que dans le développement d'un outil numérique pour les services sociaux. La Seine-Saint-Denis, de son côté, souhaite développer des espaces de médiation numérique dans les circonscriptions de service social et mène une expérimentation avec WeTechCare à ce sujet. Elle organise également la mise en réseau des acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire (cartographie des tiers lieux, réunions de bassin, etc).

Délai de mise en œuvre Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis Budget estimé : Partenaires mobilisés : Indicateurs de réalisation :	2018 DASES DPAS Mobilisation des ressources courantes IRTS Nombre de professionnels touchés par une action commune (1500 comme cible)
---	--

Action n°6 : Mutualiser des inspections des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance

Lorsqu'un mineur ne peut être maintenu dans sa famille, l'aide sociale à l'enfance est chargée de répondre à l'ensemble de ses besoins. Il est alors accueilli soit dans une famille d'accueil agréée soit dans un établissement d'enfants à caractère social.

Beaucoup d'établissements et services associatifs interviennent sur ce champ par décision administrative et judiciaire, en plus des acteurs publics. Ils peuvent être habilités conjointement par les départements et d'autres institutions, notamment la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse). Ils peuvent intervenir sur différents territoires. Ainsi, beaucoup d'associations interviennent à la fois sur le territoire de Paris et de la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, des enfants placés à l'ASE 75 ou 93 peuvent être accueillis dans un établissement agréé et situé sur l'autre territoire, Paris ou la Seine-Saint-Denis.

Parmi les missions qu'ils peuvent exercer, outre l'habilitation, la tarification et le suivi de la qualité de l'accueil, les services ASE peuvent mener des missions d'inspection dans les établissements et services qu'ils financent.

Ainsi, les services de l'ASE de Paris et de la Seine-Saint-Denis chargés du suivi des établissements et services pourront mener une ou deux inspections conjointes chaque année prioritairement auprès d'associations intervenant sur les deux territoires. Ces inspections feront l'objet de visites, échanges et rapports communs, dans le respect du principe de compétence territoriale de l'ASE et du contrôle des établissements prévu au CASF.

Cette action fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation, permettant, le cas échéant, une amélioration des prestations et de la collaboration avec les établissements.

Délai de mise en œuvre :	Lancement en 2018
Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis :	DASES DEF - ASE
Budget estimé :	Mobilisation des ressources courantes
Partenaires mobilisés :	Réalisation d'inspection et de rapports
Indicateurs de réalisation :	Bilan et perspectives d'amélioration du service rendu aux mineurs

Axe 2 : Améliorer le cadre de vie et assumer une transition écologique volontariste

Les deux collectivités souhaitent améliorer le cadre de vie de leurs habitants et engager concrètement une transition écologique de leurs politiques publiques.

La Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis ont en commun un espace public complexe, au cœur de nombreux enjeux : de la Porte de Saint-Ouen à la Porte de Montreuil, une portion majeure du Boulevard Périphérique parisien démarque la séparation entre les deux territoires. **Au-delà du symbole qu'il représente, le boulevard périphérique concentre en effet à lui seul des problèmes urbains qui nécessitent un cadre de coopération renforcée.**

Dans le même temps, les grandes infrastructures de déplacement jouent un rôle essentiel dans les relations entre Paris et la Seine-Saint-Denis : elles supportent un flux intense de migrations pendulaires domicile-travail entre les collectivités, intensifient les liens économiques et sociaux et sont parfois le support du renforcement des continuités urbaines.

C'est à partir d'une vision partagée et d'actions communes menées pas à pas que pourra être envisagée une transition de cet espace, aujourd'hui considéré comme clivant et vécu comme une frontière, vers un lieu métropolitain inclusif, intégrant tous les enjeux de demain, tant en termes de qualité des espaces urbains, de mobilités inter territoires, de continuité écologique que de qualité de l'air.

Par ailleurs, nos territoires sont confrontés aujourd'hui aux mêmes défis : sobriété et solidarité énergétique, lutte contre la pollution de l'air, diminution des émissions de gaz à effet de serre, maintien de fonctions logistiques au cœur des villes, développement des circuits courts en faveur d'une alimentation durable et anticipation des conséquences du changement climatique.

L'ensemble de ces facteurs a créé des territoires soudés, dont l'avenir commun repose sur la coopération et la solidarité, en particulier autour de la promotion de grands projets portés conjointement par les deux collectivités qui permettront de doter des territoires de nouvelles infrastructures de transports et d'équipements d'intérêt régional.

Action n°7 : Agir ensemble pour améliorer la qualité de l'air

Les effets des polluants sur la santé sont aujourd'hui connus : 42.000 décès anticipés par an, des seuils d'exposition aux particules PM2.5 au-delà des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé : dans ses différentes campagnes de mesure de l'air, Airparif relève que les niveaux les plus élevés en NO2 sont constatés plus précisément dans la moitié nord de Paris et le département de Seine-Saint-Denis. Ce constat est lié à la densité importante d'émissions sur cette zone résultante du trafic routier, des sources industrielles et des sources diffuses comme le chauffage résidentiel.

Ce constat alarmant a amené la Ville de Paris à porter la nécessité d'agir : en février 2015, le Conseil de Paris a adopté un plan inédit pour la Qualité de l'air, associé à un programme d'investissement ambitieux en faveur des modes de déplacements non polluants. L'un des principaux leviers est en effet d'agir sur le trafic routier, celui-ci générant deux tiers des émissions de dioxyde d'azote et 56% des particules PM2.5.

Conscient que ce n'est qu'à l'échelle métropolitaine qu'il sera possible d'améliorer durablement l'air que respirent les Franciliens et en complément du travail initié avec la Métropole du Grand Paris, Paris et la Seine-Saint-Denis s'engagent dans la réalisation de deux actions qui viseront concrètement à :

- Sensibiliser les habitants des deux territoires au constat actuel et à la responsabilité du trafic routier à cette situation, par la co-organisation de la journée annuelle sans voiture (action 7.1) ;
- Etudier l'impact des développements urbains de la Porte de la Villette et de la Porte de Montreuil sur la pollution atmosphérique locale et en déduire des mesures concrètes sur les projets d'aménagement (action 7.2) ;

Ces initiatives à visée pédagogique, réflexive et prospective, alimenteront les stratégies des deux territoires ainsi que les axes opérationnels d'autres politiques publiques (aménagement, mobilités, logistique, actions sanitaires et sociales, habitat)...

Action 7.1 : Co-organiser la journée annuelle sans voiture

La journée sans voiture est organisée chaque année par la Ville de Paris depuis 2015. Cette opération vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs à la pollution atmosphérique causée par la circulation automobile. Selon Airparif, lors de la journée de 2015, les niveaux de dioxyde d'azote de la ville ont baissé de 40 % dans les quartiers concernés par la première opération sans voiture de Paris. Sur les Champs-Élysées, la pollution a baissé d'un tiers. Le long de la Seine, elle a baissé de 40 %. Dans le reste de la ville, on a relevé des niveaux de pollution inférieurs de 20 % à la normale.

La qualité de l'air est aujourd'hui un enjeu métropolitain par nature. Elle relève de la responsabilité et des différentes compétences de tous les territoires de l'aire métropolitaine : des communes, des départements mais aussi de la Métropole du Grand Paris. En parallèle des études conduites par les différents acteurs des territoires sur la possibilité d'une zone à circulation restreinte (ZCR) métropolitaine, la journée sans voiture constitue un symbole fort de ces actions engagées par les collectivités à l'échelon des territoires. En tant que

collectivité limitrophe de Paris, fortement impliquée dans la transition écologique et la lutte contre la pollution de l'air, le Département de la Seine-Saint-Denis se mobilisera pour permettre à cet événement annuel d'investir de nouveaux territoires, au-delà de Paris, permettant ainsi de toucher et mobiliser la population séquano-dionysienne.

Pour les éditions à venir à compter de 2018, un partenariat sera mis en place afin d'élargir le périmètre de la journée sans voiture à certains secteurs du Département de la Seine-Saint-Denis. En particulier, certains tronçons de voies départementales pourront, en accord avec les communes concernées, être intégrés dans le dispositif de façon à élargir la réflexion à l'œuvre sur la pollution atmosphérique et la mobilité durable à une échelle métropolitaine (ex : « piétonniser » la RN2 sur un périmètre donné, en reproduisant le dispositif mis en place sur cet axe en 2000 pour RN2000). Ce partenariat pourra également porter sur le partage et le relayage des dispositifs de communication de cette journée.

Cette mesure pourra par ailleurs être accompagnée de dispositifs spécifiques mis en place durant cette journée, de façon transverse sur nos deux territoires, pour renforcer les modes actifs et les moyens d'accompagnement (itinéraires de délestage, moyens de transports collectifs renforcés).

Délai de mise en œuvre :	A compter de l'édition 2018
Services opérationnels pilotes : Paris Seine-Saint-Denis :	DVD - DICOM DVD – DCOM
Budget estimé :	A estimer
Partenaires mobilisés :	Préfecture de police, EPT, communes, Etat (DIRIF), Conseil Départemental du Val-de-Marne (action commune avec la Convention 75-94)
Indicateurs de réalisation :	Mise en œuvre de la journée sans voiture dès 2018

Action 7.2 : Réaliser une étude prospective simulant les impacts sur la qualité de l'air des aménagements envisagés de la Porte de la Villette et de la Porte de Montreuil

Véritable porte d'entrée de la Seine-Saint-Denis et de Paris, limitrophe des communes d'Aubervilliers et de Pantin, et par là même des EPT Plaine Commune et Est Ensemble, **la Porte de la Villette** est une place métropolitaine en devenir. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion quant à son réaménagement futur, notamment sur le « recalibrage » du rond-point Auguste Baron, sur sa connexion au boulevard périphérique, et sur sa relation avec l'ex-RN2.

De même, le Département de la Seine-Saint-Denis a engagé des études **de requalification de l'ex-RN2**, afin notamment de faciliter et privilégier l'utilisation des modes actifs sur cet axe structurant du Département, appelé à devenir un boulevard « olympique ». Ces deux projets ne peuvent trouver leur aboutissement que par une coopération renforcée dans la définition de leur programme et par la concertation qui doit en guider les principes.

Par ailleurs, ces deux espaces à caractère fortement routier, devront dans leur projet de réaménagement avoir à cœur de participer à réduire localement la pollution de l'air et, par les options qui pourront être prises, optimiser les émissions locales.

La Ville de Paris dispose d'un service intégré de qualité de l'air au sein de l'Agence d'Ecologie Urbaine (DEVE) qui permet, sous réserve de disposer de simulations des données de circulation projetées, de simuler les impacts d'un aménagement urbain sur la pollution atmosphérique locale, par un outil de modélisation de la qualité de l'air simulant les émissions locales du trafic routier et leur dispersion en trois dimensions dans l'environnement. Il serait opportun d'agir en coopération et d'élargir le périmètre de l'étude Porte de la Villette à une portion de l'ex-RN2.

L'étude s'appuiera sur des mesures de qualité d'air (état des lieux) réalisées par le service parisien de santé environnement (DASES).

Paris et la Seine-Saint-Denis s'engagent à mutualiser des savoir-faire et des compétences en matière de qualité de l'air, et, sous la maîtrise d'œuvre de l'Agence d'Ecologie Urbaine de la Ville de Paris, à réaliser une étude prospective simulant les impacts sur la qualité de l'air des aménagements envisagés de la Porte de la Villette et de l'ex-RN2 jusqu'au Fort d'Aubervilliers, et au niveau de la Porte de Montreuil.

Délai de mise en œuvre :	Mise en œuvre dès le démarrage de la convention
Services opérationnels pilotes : Paris :	DEVE – Agence d'Ecologie Urbaine – Division Impacts Santé/Environnement DU – Service de l'Aménagement DVD – Service de l'Aménagement et des Grands Projets
Seine-Saint-Denis :	DVD
Budget estimé :	Mobilisation des ressources courantes
Partenaires mobilisés :	Plaine Commune, Est Ensemble
Indicateurs de réalisation :	Réalisation de l'étude – Gains espérés en qualité de l'air

Action n°8 : Faciliter les mobilités entre les territoires

Si plus de 80 % des déplacements en Île-de-France sont effectués à l'intérieur d'un même département, les déplacements entre Paris et la Seine-Saint-Denis représentent plus de 900.000 flux journaliers, tous modes confondus. Ces déplacements font l'objet d'une attention toute particulière de la part de Paris et de la Seine-Saint-Denis sur deux points notamment :

- Il s'agit d'une part de promouvoir et faciliter les déplacements alternatifs aux véhicules particuliers, et notamment du vélo et de la marche, en renforçant l'offre de continuités piétonnes et cyclables entre les deux territoires (action 8.1). Plus généralement, les modes actifs que sont la marche et le vélo, doivent être intégrés dans les politiques de déplacements comme de véritables modes de déplacements du quotidien et non comme des modes réservés aux loisirs. En zones urbaines denses, les modes actifs sont déjà fortement utilisés et leur usage doit se développer. Il est donc nécessaire d'interroger l'ordre des priorités entre les différents usages de la voirie. La voiture, qui n'est pas le mode de transport dominant ou le plus pertinent, doit avoir sa juste part dans l'organisation des circulations et l'occupation de l'espace public.

Cette priorité répond par ailleurs à un objectif fixé par le Plan de Déplacements Urbains de l'Île-de-France qui souhaite rendre plus sûrs et plus agréables les déplacements à pied et à vélo par l'aménagement d'un réseau cyclable structurant régional et des réseaux secondaires locaux et par la résorption des 100 principales coupures urbaines recensées sur les itinéraires piétons et vélos.

- D'autre part, il s'agit de fluidifier la circulation des transports en commun entre les territoires (action 8.2). La performance du réseau pour les liaisons radiales conduit à une utilisation très majoritaire des transports collectifs dans les déplacements mécanisés en lien avec Paris (67 % des déplacements radiaux) et dont une part importante représentée par les déplacements en bus.

Compte tenu de leur relative souplesse de mise en œuvre et d'adaptation, les lignes de bus ont pour fonction de répondre à des besoins de déplacement de nature très variée. L'un des objectifs souhaité par les deux territoires est de renforcer l'attractivité du réseau de bus qui passe par la fiabilisation de l'exploitation des lignes (amélioration de la vitesse commerciale des bus et leur régularité).

Action 8.1 : Assurer la continuité cyclable entre l'avenue de Flandres et le Fort d'Aubervilliers

Les deux collectivités s'engagent à promouvoir l'utilisation des déplacements alternatifs aux véhicules particuliers, et notamment du vélo et de la marche, en renforçant l'offre de continuités piétonnes et cyclables.

La Ville de Paris a ainsi engagé récemment une réflexion sur le long terme concernant le réaménagement des Portes en Places du Grand Paris et prévoit d'ores et déjà des aménagements à court terme pour améliorer leur fonctionnement. Il s'agit par exemple de créer dans le cadre du Plan vélo 2015-2020 des pistes cyclables qui relient Paris aux communes voisines, notamment à la Porte de la Villette.

Le Département de la Seine-Saint-Denis engage quant à lui, pour l'horizon 2024, la requalification et le réaménagement de la RN2 en vue de sa transformation en un véritable boulevard urbain.

La coopération s'avère essentielle pour permettre de constituer un réseau continu sur cet axe, à la fois en termes de qualité d'aménagement, mais aussi en termes de séquençage des travaux.

Les deux collectivités s'engagent à réaliser un itinéraire cyclable continu entre l'avenue de Flandres et le Fort d'Aubervilliers, en assurant la cohérence des aménagements sur toutes les portions concernées. La partie de l'aménagement réalisé sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, de la porte de la Villette au Fort d'Aubervilliers, correspond à 2 km, soit 4 km d'itinéraires cyclables pour les deux sens. Sur le territoire parisien, l'aménagement représente un linéaire de 2,6 km de la Porte de la Villette à Stalingrad.

Une concertation commune pourra être mise en place, ainsi qu'une réflexion sur une signalétique partagée, notamment en lien avec les communes d'Aubervilliers et de Pantin, mais aussi avec les EPT Plaine Commune et Est Ensemble

Délai de mise en œuvre :	Lancement en 2017, pour une poursuite de la mise en œuvre en 2018 et réception à l'automne 2019.
Services opérationnels pilotes : Paris	
Seine-Saint-Denis :	DVD – Section Territoriale de Voirie 10-19-20 DVD – Agence de la Mobilité DU – Service de l'Aménagement DVD
Budget estimé :	1 M€
Partenaires mobilisés :	Aubervilliers, Pantin, Plaine Commune, Est Ensemble
Indicateurs de réalisation :	Linéaire de piste cyclable créé, points noirs traités

Action 8.2 : Faciliter la circulation des transports en commun et des modes doux

Afin de fluidifier la circulation des transports en commun et de faciliter les modes actifs entre les deux territoires, Paris et la Seine-Saint-Denis coordonneront leurs systèmes de régulation des feux tricolores.

Les deux collectivités disposent d'outils performants de gestion du trafic qui permettent d'éviter la saturation et de donner la priorité aux transports en commun. Il est nécessaire de connecter ces outils, notamment sur les grands axes limitrophes, afin d'harmoniser les stratégies de régulation respectives.

Les deux systèmes de régulation des feux tricolores seront coordonnés et des échanges seront développés entre les postes centraux de régulation de trafic des deux collectivités sur des cas particuliers, comme la priorité pour les transports en commun ou la facilitation des traversées piétonnes à certains horaires de forte fréquentation.

Suite à une concertation préalable associant les franciliens et les collectivités concernées, Ile-de-France Mobilités a adopté un Plan Bus, en juin 2017, actant notamment une meilleure desserte des quartiers périphériques et une meilleure connexion avec le territoire métropolitain, et tout particulièrement avec le nord-est parisien, par la modification, le renforcement ou la création de lignes.

En complément, un travail de diagnostic des points durs de circulation des bus aux portes de Paris sera mené, notamment sur le territoire parisien. Une fois identifiés, ces points durs feront l'objet de mesures d'exploitation et d'aménagement de voirie le cas échéant afin de les résorber.

Les études prévues en interface sont notamment : RN2 et porte de la Villette, RN3/TZEN3 et porte de Pantin et T8 porte d'Aubervilliers :

- L'arrivée en terminus à la porte de Pantin d'un bus à haut niveau de service (le TZEN 3) dont le projet est porté en maîtrise d'ouvrage par le Département de la Seine-Saint-Denis permettra de mieux relier les territoires.
- L'étude de la porte de la Villette sera intégrée dans la transformation en boulevard métropolitain de l'ex-RN 2 portée par le Département de Seine-Saint-Denis.
- Sur le T8 : un suivi de l'avancement de ce projet et son anticipation par la mise en service de la nouvelle ligne de bus 45.

Délai de mise en œuvre :	Mise en œuvre dès le démarrage de la convention
Services opérationnels pilotes :	
Paris :	DVD
Seine-Saint-Denis :	DVD
Budget estimé :	Mobilisation des ressources courantes
Partenaires mobilisés :	RATP, STIP, Communes, EPT
Indicateurs de réalisation :	Nombre de lignes traitées, augmentation de la vitesse de circulation des bus

Action n°9 : Lancer un appel à projets commun pour le développement de l'agriculture urbaine

Les deux collectivités sont aujourd'hui fortement engagées dans une politique de promotion et de développement de l'agriculture urbaine, que ce soit en milieu dense ou dans des zones urbaines plus vertes et plus périphériques. Ce type d'agriculture est une forme émergente de pratiques agricoles effectuées en ville. En parcelles partagées ou en jardins individuels et/ou collectifs, et parfois sur des terrasses ou toitures, elle permet différentes productions d'intérêt économique local (légumes, fruits, champignons, œufs, animaux, etc). sur des territoires urbains ou périurbains. Ainsi, espaces cultivés et bâtis se fondent plus ou moins dans la vie urbaine. Cette agriculture participe également à un enrichissement de la ville en biodiversité.

La Ville de Paris a notamment initié en 2015 le lancement de l'appel à projets « Pariculteurs» qui a permis de mobiliser un grand nombre de porteurs de projet et avec une réalisation prévisionnelle d'un programme de 5,5 ha d'espaces verts consacrés à l'agriculture urbaine, en grande majorité sur les toits. Elle a également lancé un Plan alimentation Durable, destiné à mieux contrôler le circuit d'approvisionnement voire de production pour les besoins alimentaires à Paris. Une seconde édition des « Pariculteurs » a été lancée en septembre 2017 proposant 43 sites dont deux à Saint-Denis et un à Pantin. De même, avec l'appel à projet Houblon, lancé en novembre 2017, Paris poursuit sa démarche de favorisation des circuits. Un kilomètre de murs est ainsi mis à disposition afin d'accompagner l'émergence de brasseries. Enfin, la Ville de Paris a également lancé un appel à projet de grande envergure de plus de 7 000 m² sur le toit-terrasse de l'hôtel logistique Chapelle International à Paris 18ème, dont le lauréat sera désigné fin février 2018.

Le Département de la Seine-Saint-Denis développe également l'agriculture, notamment dans le parc du Sausset, pour lequel un appel à manifestation d'intérêt auprès de porteurs de projets agricoles est prévu. Des actions emblématiques sont également menées pour végétaliser les villes, réintégrer des céréales anciennes dans les parcs départementaux avec le Projet néolithique et développer la culture agricole en milieu urbain avec la Tour maraîchère de Romainville.

À l'image de l'appel à projet commun Paris-Seine Saint Denis « Grand Paris Terrain de Jeux », lancé à l'occasion de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024, il apparaît opportun et bénéfique aujourd'hui de construire des appels à projets communs. La diversité des territoires et des situations permet en effet de mobiliser efficacement dans un même temps l'ensemble des acteurs économiques concernés et de pouvoir offrir une visibilité et une utilisation optimale du potentiel foncier ou bâti.

Forts de ces expériences, la Ville de Paris et le Département de la Seine Saint Denis s'engagent à lancer un appel à projets commun qui permettrait d'investir des parcelles parisiennes et des sites du Département, en vue de développer des modèles et techniques d'agriculture urbaine adaptées à chaque territoire et de favoriser la réflexion sur la mise en place de circuits courts d'approvisionnement. Les échanges déjà existants sur les sols fertiles, les trames vertes et bleues et les enjeux de biodiversité seront également consolidés. Cet appel à projets pourra, notamment sur la partie séquano-dionysienne, participer au développement des filières de production de viande (filière ovine) ou de légumes de ses parcs et à leur distribution à des restaurants des deux territoires dans le cadre de partenariats.

Cette initiative pourrait par ailleurs jouer le rôle de préfiguration d'un projet métropolitain, associant la Métropole du Grand Paris qui s'intéresse tout particulièrement à ces enjeux.	
Délai de mise en œuvre :	2018-2019
Services opérationnels pilotes :	
Paris :	DEVE–Service des Sciences et Techniques du Végétal
Seine-Saint-Denis :	Service des politiques environnementales et de la biodiversité – Service du parc du Sausset
Budget estimé :	Accompagnement AMO à définir en fonction du nombre de sites
	Communes de Seine-Saint-Denis, solliciter la MGP
Partenaires mobilisés :	Surfaces investies par des porteurs de projet
Indicateurs de réalisation :	

Action n°10 : Poursuivre la reconquête des berges du canal de l'Ourcq

Les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis, propriétés de la ville de Paris, constituent un lien important entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Ils sont le vecteur d'activités économiques et récréatives partagées, mais aussi le support de projets de requalification urbaine pour nombre de communes qu'ils traversent.

La voie d'eau est la seule infrastructure non saturée en Île-de-France, ce qui constitue l'un de ses principaux atouts. Plus d'un million de tonnes de marchandises transitent chaque année sur le canal Saint-Denis et sur le canal de l'Ourcq à grand gabarit, représentant l'équivalent d'environ 100 000 camions. **Paris et la Seine-Saint-Denis affirment ainsi leur volonté de poursuivre le développement des activités de fret sur les canaux parisiens**, en profitant notamment des opportunités liées aux projets d'aménagement et d'infrastructures du Grand Paris, tels que l'enlèvement de déblais et l'approvisionnement en matériaux de construction.

Par ailleurs, la dimension récréative et de loisirs du canal de l'Ourcq mérite d'être renforcée. L'ensemble de la plaine de l'Ourcq est destiné à accueillir de très nombreuses opérations de développement urbain, associant accueil de nouvelles activités économiques et construction de logements. **L'enjeu est de pouvoir, à un horizon proche, compléter les aménagements d'espaces publics sur les rives du canal, les équiper pour permettre leur pleine appropriation par l'ensemble des populations alentours.** Cette requalification des berges doit permettre d'offrir un environnement paysager de qualité aux nombreux habitants, promeneurs et touristes appelés à fréquenter, de façon de plus en plus massive, ces espaces aujourd'hui parfois peu attractifs. Au-delà, l'objectif de permettre la baignade en certains points du canal est partagé par nos deux collectivités, et les études nécessaires seront engagées en ce sens.

Une des actions concrètes qui seront réalisées pour permettre une continuité de la piste cyclable sur les berges du canal de l'Ourcq sera un nouvel aménagement à Pantin, entre la limite avec Bobigny et l'entreprise Elis. En effet, l'occupation du quai par la centrale à béton Eqiom (anciennement Holcim) obligeait les cyclistes à emprunter un dévoiement longeant le Chemin latéral au Chemin de Fer. Depuis 2016, la centrale à béton a réaménagé son site, ce qui permet une cohabitation possible entre les activités de la centrale et la circulation des piétons et cyclistes le long du quai grâce à un petit tunnel aménagé sous la grue. Cela crée l'opportunité pour le Département d'aménager la continuité cyclable le long du quai, qui apparaît plus naturelle et qui est déjà largement empruntée par les usagers. Cependant, le quai nécessite des aménagements conséquents car la présence de rails et de déformations du revêtement engendre régulièrement des accidents de cyclistes. **Le projet consiste à aménager une piste cyclable, un cheminement pour les piétons et un éclairage public dédié. Des plantations seront ajoutées lorsque l'emprise le permet.**

Le parc de la Bergère, situé à Bobigny le long du canal de l'Ourcq, fera également l'objet d'une rénovation importante à partir de 2018. Parmi les éléments phare du programme de cette rénovation, on peut citer l'ouverture paysagère et fonctionnelle du parc vers le Canal de l'Ourcq, ainsi que l'amélioration des traversées vers les quartiers situés au Nord du parc. C'est aussi à Bobigny que le **projet de Maison du Vélo** est actuellement en réflexion par le Département, dans le cadre des projets en cours : rénovation du parc de la Bergère et / ou appel à projets « Inventons la Seine et ses canaux ». L'ensemble de cette démarche pourra être relancée en s'appuyant sur les outils de collaboration déjà présents, tels que l'Atelier du Canal.

Délai de mise en œuvre :	2018 pour la piste cyclable et 2020 pour le parc de la Bergère
Services opérationnels pilotes : Paris Seine-Saint-Denis :	DVD DNPB – Service des politiques environnementales et de la biodiversité
Budget estimé :	1,4M € pour la piste cyclable et 15 M € pour le parc de la Bergère
Partenaires mobilisés : Indicateurs de réalisation :	EPT, Communes Augmentation du nombre de cyclistes et du nombre de visiteurs

Axe 3 : Rapprocher les collégiens par une démarche éducative ambitieuse

Paris et la Seine-Saint-Denis souhaitent coopérer sur différents sujets d'éducation, à travers la mise en place d'actions communes ambitieuses, pour la mixité sociale et scolaire, avec la mise en place d'échanges et de pratiques partenariales.

Les Projets Éducatifs dont sont dotées les deux collectivités depuis 2016 marquent un engagement commun en faveur de la réussite éducative, de l'émancipation personnelle de tous les adolescents en se plaçant du point de vue de la continuité éducative et d'une démarche de coéducation construite avec l'ensemble des acteurs pédagogiques et éducatifs.

L'ambition est de réduire les inégalités sociales et culturelles en démocratisant l'accès aux savoirs sur l'ensemble des territoires et en favorisant l'émancipation individuelle.

Des moyens sont mis en œuvre tant pour former les équipes en charge des publics que pour développer une offre éducative innovante. La Seine-Saint-Denis investit huit millions d'euros par an au bénéfice des 70 000 collégiens. De son côté, Paris développe une offre de prévention éducative en direction de 54 500 collégiens à laquelle elle consacre un budget de fonctionnement de 7,1 M€ chaque année.

Les deux départements proposent une participation réciproque aux instances de suivi (comités techniques) des Projets Éducatifs afin de partager une expertise commune des situations. En outre, les deux collectivités s'engagent à expérimenter des actions Métropolitaines en direction des adolescents.

En effet, les mutations sociétales auxquelles sont confrontés tout particulièrement les adolescents face à la diversification des configurations familiales, au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à l'augmentation des mobilités et à la segmentation sociale et fonctionnelle des espaces conduisent les Départements de la Seine-Saint-Denis et de Paris à expérimenter une démarche éducative commune.

Cette démarche cible les adolescents scolarisés en collège avec pour objectifs d'accompagner leur autonomisation et leur mobilité d'une part et de favoriser leur accès à l'offre culturelle d'autre part.

Action n°11 : Mettre en place des actions éducatives artistique et culturelle communes

Le PEDT (projet éducatif territorial) de la Ville de Paris a été élaboré en lien avec la réforme des rythmes scolaires. Un travail va être engagé pour renforcer ou repenser certaines actions en direction des collégiens. Il sera proposé à la Seine-Saint-Denis d'être membre du Comité technique de ce PED.

La Seine-Saint-Denis a voté le 20 octobre 2016 son deuxième PEDT. Il sera proposé à Paris d'être membre du comité technique de ce PED.

Plusieurs actions du PED 93 et du PEDT Parisien sont propices à des échanges entre collèges et à la mise en place d'actions communes telles que les Résidences Artistiques en collège. Le principe consiste pour un collège à accueillir en résidence des artistes qui partagent leur processus de création et proposent des ateliers de pratique avec les adolescents, des découvertes d'équipements culturels, des temps de partage et d'analyse et des restitutions. Chaque résidence est portée par une structure culturelle.

L'objectif est qu'en 2018-2019, deux résidences artistiques croisées seront co-élaborées (cahier des charges commun pour lancer un appel à projets élargi, repérage et sélection, co-financement) et concerneront chacune 1 collège de Seine-Saint-Denis et 1 collège de Paris (soit 4 collèges concernés par année) sur la base d'un projet éducatif et artistique métropolitain, impliquant des structures culturelles situées à proximité des établissements à préciser ensemble.

Il pourra également être envisagé de travailler conjointement sur le principe des résidences de journalistes, Paris ayant un dispositif proche sur 2 collèges du 18^{ème} arrondissement (et la Seine-Saint-Denis développant ces types nouveaux de résidences en collège dans le cadre de son PED).

Délai de mise en œuvre :	2018/2019
Services opérationnels pilotes :	
Paris :	DASCO- DAC
Seine-Saint-Denis :	DEJ-DCPSL
Budget estimé :	30 000 €
Partenaires mobilisés :	Artistes et compagnies, scientifiques, journalistes Collèges en charge de l'accueil des résidences d'artistes Structures culturelles pour porter les projets
Indicateurs de réalisation :	Modalités de restitution des résidences artistiques

Action n°12 : Organiser des week-ends, parcours et séjours conjoints

Des séjours communs, favorisant l'autonomie et la mobilité des collégiens pourront être mis en place avec des centres de loisirs de Seine-Saint-Denis et des établissements publics culturels de Paris (accès facilité au Louvre ou au Quai Branly par exemple). La base de loisirs de Champs-sur-Marne pourrait être davantage exploitée (exemple : initiation à la voile...). Le parcours « Osez l'Ourcq » pourra être un support utile tout comme les parcours de découverte urbaine. D'autres types de parcours avec des contenus culturels, patrimoniaux, archéologiques, etc. pourront également être construits sur la base de ce modèle.

Paris gère un dispositif de prévention éducative : « action collégiens », lequel propose une continuité éducative par l'organisation de week-ends et séjours en dehors de Paris. L'un des prestataires est situé en Seine-Saint-Denis : les adolescents sont accompagnés dans l'élaboration du projet pédagogique par l'équipe municipale référente éducative en collège. Un échange pourra être organisé par des Parisiens pour accueillir des Dionysiens et vice-versa, pour créer une dynamique commune et envisager le développement d'une offre éducative continue.

L'hébergement répondra aux exigences du marché de prestation actuellement en vigueur, c'est-à-dire dans des structures habilitées par le Ministère à un accueil collectif pour mineur.

Délai de mise en œuvre :	2017/2018
Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis :	DASCO DEJ - DCPSL
Budget estimé :	Budget moyen d'hébergement et de transport de 50 € par place
Partenaires mobilisés :	Prestataires du marché d'hébergement pour Paris
Indicateurs de réalisation :	Une restitution commune faite par les adolescents et un bilan partagé pour mesurer le niveau d'autonomie des adolescents et l'impact sur leur mobilité

Axe 4 : Renforcer la culture et le patrimoine comme moteurs de l'émancipation des habitants et de l'attractivité des deux territoires

L'histoire de la politique culturelle en Seine-Saint-Denis est le résultat d'une volonté affirmée dès les années soixante-dix, et largement amplifiée depuis lors, tendant à faire d'un territoire marqué depuis l'après-guerre par des logiques de spécification, un territoire d'exigence culturelle affichant une double ambition : contribuer à l'émancipation des habitants de ces villes périphériques tout en voulant en faire un moteur d'attractivité à l'échelle de la région parisienne.

Un grand nombre d'équipements et d'événements à rayonnement métropolitain témoignent de l'engagement de la Seine-Saint-Denis pour donner aux populations qui en sont les plus éloignées un accès à la culture : Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis (MC93), Centres Dramatiques Nationaux (CDN) d'Aubervilliers, de Montreuil et de Saint-Denis, Festivals de Saint-Denis, Banlieue Bleue, Salon du livre et de la presse de jeunesse (SLPJ) de Montreuil, etc.

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite redéfinir les axes de sa politique culturelle et patrimoniale, en intégrant de nouvelles dimensions de politique publique, afin de franchir une étape : son rôle d'ensemblier métropolitain et de coopération entre acteurs, les enjeux de l'inclusion sociale et ceux de l'émancipation des habitants, ainsi que la prise en compte des nouveaux usages. Autant de domaines de coopération entre les deux collectivités pour les années à venir.

Pour sa part, la Ville de Paris a permis l'ouverture de nouveaux lieux culturels dans le nord-est parisien : la Maison des Métallos (11^e), le Grand Parquet (18^e), le CENTQUATRE (19^e), les Trois Baudets (18^e), le Louxor (18^e), la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs dans le quartier Saint-Blaise (20^e), l'Institut des Cultures d'Islam (18^e) et la Philharmonie (19^e). Il en est de même pour le Centre Culturel dédié au Hip-Hop, qui a ouvert ses portes en 2015 dans la Canopée des Halles (1^{er}), la Seine-Saint-Denis en étant membre fondateur aux côtés de la Ville de Paris. Le public de ces équipements culturels dépasse largement les limites du territoire parisien. Ce large engouement préfigure la construction d'un réseau culturel que les acteurs du territoire appellent de leurs vœux.

Enfin, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les deux collectivités s'engagent à construire ensemble une Olympiade culturelle autour de cette thématique : « L'art, le sport, les habitants et le territoire ». La Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis affirment d'ores et déjà leur ambition commune.

Cette olympiade culturelle sera centrée sur les enjeux de la ville en mouvement, de la participation des habitants et de leurs usages culturels. De nombreux projets sont déjà en cours, croisant les dimensions artistiques, culturelles, sportives et de loisirs, comme la « Street art avenue » qui fédère des interventions artistiques le long du canal Saint-Denis entre le parc de la Villette et le Stade de France ou bien le projet d'éducation artistique et culturelle « Passage(s) » avec des écoliers, des collégiens de Seine-Saint-Denis et de Paris. Ces projets, comme d'autres en maturation actuellement, permettent de travailler sur la mutation d'un territoire urbain et l'envie de se déplacer au cœur de cet espace. Le centre de gravité de cette olympiade culturelle sera la parole des populations de cette métropole en construction, dont Paris et la Seine-Saint-Denis peuvent être les moteurs pour un meilleur vivre-ensemble. Des « territoires de projets » pourront être déterminés et constituer ainsi un fil rouge pour l'élaboration de propositions plus précises dans les années à venir.

L'olympiade culturelle viendra ponctuer d'actions et de projets les années 2020-2024. Le temps de cette convention entre la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis sera donc consacré à sa préparation et à la mobilisation des partenaires culturels, artistiques, patrimoniaux et sportifs des deux collectivités, ainsi que des communes et des EPT du territoire, voire à des expérimentations de projets en amont de l'olympiade proprement dite. Les échanges entre professionnels sur la thématique art et sport, déjà initiés depuis quelque temps, seront également multipliés.

Action n°13 : Valoriser le patrimoine archéologique

Le premier volet de cette fiche-action concerne l'objectif de développer l'accueil des publics parisiens sur l'Archéosite du parc départemental de la Haute-Île à Neuilly-sur-Marne.

L'Archéosite propose une offre de médiation et de pratiques de plus en plus solide, à destination des scolaires comme du grand public et rassemble, dans un cadre exceptionnel, différents espaces de découverte du patrimoine archéologique et de l'histoire de l'occupation humaine dans la basse vallée de la Marne.

Pour les scolaires (notamment les écoliers et les collégiens), toute une série d'activités, de visites commentées et d'ateliers de pratiques sont proposés avec l'ambition de mettre en place une sensibilisation à l'ensemble des enjeux de connaissance de l'archéologie.

De même, une maison danubienne est en cours de construction et complétera cette offre.

Les modalités d'information des écoles et collèges parisiens de l'offre pédagogique en matière d'archéologie proposée par la Seine-Saint-Denis pourront être définies avec la Ville de Paris, dans l'objectif de mobiliser les établissements à partir de 2018/2019. Cette initiative pourra se concrétiser par la réservation d'un nombre d'entrées (jusqu'à 25%) avant l'ouverture de la saison d'ouverture des réservations.

Délai de mise en œuvre :	Printemps 2018
Services opérationnels pilotes :	
Paris :	DASCO
Seine-Saint-Denis :	DCPSL
Budget estimé :	Mobilisation des ressources courantes
Partenaires mobilisés :	
Indicateurs de réalisation :	Nombre de jeunes concernés

Action n°14 : Associer les publics scolaires à la fabrique de la ville : projet « Passage(s) »

Le projet « Passage(s) » est un projet d'éducation artistique et culturelle auprès d'écoliers et de collégiens à Paris 19^e, Pantin et Aubervilliers. Les collèges concernés sont les collèges Jean-Lolive à Pantin, Jean-Moulin à Aubervilliers, Suzanne-Lacore à Paris 19^e. Ces trois établissements scolaires sont situés en réseau REP +.

Ce projet s'appuie sur les changements apportés par les interventions de collectifs artistiques dans l'espace public sur la porte de la Villette et le passage de l'Ourcq, dans le cadre du dispositif de budget participatif « Reconquête Urbaine ». Il cherche à prolonger ces interventions, en travaillant sur la perception qu'ont les élèves et leurs familles de cette ville en mouvement et en mutation, et de ce périphérique qui offre des opportunités de passages, et devient un trait d'union entre les Séquano-Dyonisien(nes-s) et les Parisien(nes-s).

Ce projet s'est mis en place à la rentrée 2017 avec des classes de CM2 de trois écoles et des classes de 6^{ème} de trois collèges, avec l'objectif d'expérimenter les parcours d'éducation artistique et culturelle sur l'inter-dégré scolaire et le cycle 3. Il se construira autour d'interventions et d'ateliers menés par un collectif de ballades urbaines, de recueil des paroles des élèves et de leurs familles, de visites aux archives de Paris, de Pantin, d'Aubervilliers et de la Seine-Saint-Denis, d'interventions d'urbanistes, de l'écriture de scenarii et de propositions urbaines pour faciliter les passages entre Paris et la Seine-Saint-Denis par les élèves.

Ce projet va se dérouler sur plusieurs années scolaires avec les mêmes écoles et collèges partenaires, ouvrant la voie à des expérimentations des prolongements qui resteront aussi à préciser. En outre, des parcours d'éducation artistique et culturelle supplémentaires (centrés sur la question des regards) seront mis en place dès l'année scolaire 2017-2018, avec d'autres classes des trois collèges concernés, de façon à amplifier les croisements, les échanges entre élèves et l'idée d'un projet commun, sur le temps long.

Un outil dédié, sous la forme d'une plateforme numérique, sera mis en place afin d'héberger les productions diverses du projet et permettre de communiquer largement auprès des autres élèves et personnels des établissements scolaires, ainsi que des familles.

Au terme des trois ou quatre années que recouvrira le projet, une exposition commune pourrait être organisée en partenariat avec le Pavillon de l'Arsenal, croisant les travaux des élèves et ceux des artistes, invitant également à la mise en place de véritables parcours sur la fabrique de la ville, ouverts à tous.

Délai de mise en œuvre :	Lancé à l'occasion du projet Reconquête Urbaine
Services opérationnels pilotes :	
Paris :	DASCO - DAC
Seine-Saint-Denis :	DEJ - DCPSL
Budget estimé :	25.000 euros en 2017-2018
Partenaires mobilisés :	Rectorat + trois collèges (deux en Seine-Saint-Denis, un à Paris) + Maison du Geste et de l'Image + Compagnie « (S) Vrai »
Indicateurs de réalisation :	Participation des élèves et de leurs familles, actions de restitution publique

Action n°15 : Préfigurer le réaménagement des portes entre Paris et la Seine-Saint-Denis par des interventions artistiques

Entre 2015 et 2017, l'opération « Reconquête Urbaine » issue du Budget Participatif 2014 de la Ville de Paris, a permis de réinvestir des espaces délaissés du boulevard périphérique du nord-est parisien, en réalisant des créations artistiques temporaires sur l'espace public, au niveau de trois portes entre Paris et la Seine Saint Denis : Porte de Montmartre, Porte de la Villette, et Passage de l'Ourcq. Ce projet s'est donné pour objectif de matérialiser et revaloriser les liens physiques entre Paris et la Seine-Saint-Denis, en associant en amont les territoires limitrophes et notamment le Département de la Seine-Saint-Denis, tant dans son diagnostic territorial, que dans le choix du concept artistique, dans la concertation et co-construction participative. L'approche artistique a permis d'embellir l'espace et de fédérer une démarche participative d'appropriation de ces espaces par leurs habitants. Il a participé aussi à constituer, pour certains sites, un outil de préfiguration et d'amorçage de dialogue entre territoires sur des projets urbains à venir, et pour les autres, un vecteur de concertation et d'amélioration de la gestion au quotidien d'espaces souvent dégradés et laissés pour compte. De même, les acteurs culturels du territoire s'en sont parfois emparés et des prolongements ont pu émerger (cf. projet « Passage(s) »).

Fort de cette expérience, d'autres portes entre Paris et la Seine-Saint-Denis, qui doivent faire l'objet de réaménagements à venir à l'horizon 2024, pourront faire l'objet d'une démarche similaire avec l'installation d'œuvres temporaires préfiguratrices, réalisées en concertation voire en co-construction avec les habitants de Paris et de Seine-Saint-Denis. Un autre nom que « Reconquête urbaine » devra être trouvé pour ce nouveau projet.

Peuvent être citées parmi les principaux liens à recréer : la **Porte de la Chapelle**, qui sera une porte emblématique des JOP 2024 et fera à ce titre l'objet de réaménagements à cette échéance ; la **Porte d'Aubervilliers**, par laquelle transitera le prolongement du T8 entre Paris (Rosa Parks) et Saint Denis (Porte de Paris) ; la **Porte de Saint-Ouen**, qui accueillera côté Paris un des appels à projet innovants de la Métropole du Grand Paris ; la **Porte de Clignancourt**, qui fait aujourd'hui l'objet d'une étude urbaine en vue d'une future requalification et qui va accueillir, à l'occasion de l'extension du tramway, l'œuvre de Joana Vasconcelos « Cœur de Paris » suite à un travail avec les habitants de la Porte de Clignancourt et de Montmartre. Ces projets pourront par ailleurs trouver des correspondances avec d'autres projets d'art dans l'espace public sur certains axes départementaux traversant ces portes, tant à Paris qu'en Seine-Saint-Denis afin de renforcer la continuité et le rapprochement entre territoires en créant une unité d'intervention artistique.

Ils seront enfin le support de potentiels projets d'éducation artistique culturelle, comme la démarche « Passage(s) », associant des écoles et des collèges de tous les territoires autour d'un même projet culturel et éducatif, et permettant de créer des liens entre jeunes de Paris et de Seine-Saint-Denis et faire en sorte qu'ils soient reconnus comme acteurs de cette ville en mutations.

Délai de mise en œuvre :

En fonction des opportunités des opérations d'aménagement et de l'évolution de chaque site

Services opérationnels pilotes :

Paris :

DDCT, DAC, DU, DVD

Seine-Saint-Denis :

DCPSL, DDMH, DVD

Budget estimé :	En fonction des opportunités de chaque site
Partenaires mobilisés :	Communes, EPT, Etat, établissements culturels
Indicateurs de réalisation :	Portes traitées

Action n°16 : Développer la connaissance numérique des patrimoines

Cette action marque l'ambition de mettre en place des parcours patrimoniaux et d'art contemporain et d'aboutir, au terme de la convention, à contribuer au partage de ces données, que ce soit par leur communication large au public, par des supports numériques dédiés, par l'open-data permettant l'exploitation et la valorisation de ces données par des entreprises numériques, ou enfin par le support qu'elles pourraient apporter à la mise en œuvre de signalétiques spécifiques à ces parcours.

Cela doit passer tout d'abord par une connaissance commune des œuvres et du patrimoine bâti ou mémoriel.

En Seine-Saint-Denis, le service du patrimoine développe de son côté un outil numérique recensant les connaissances patrimoniales accumulées par les divers travaux de ses chercheurs. Le service de la culture, ainsi que de nombreuses communes de la Seine-Saint-Denis, souhaitent également travailler à un recensement conséquent des œuvres dans l'espace public.

Paris va passer prochainement toutes ses bases de données en open data. La première étape consiste en un recensement exhaustif de toutes les productions existantes sur la valorisation du patrimoine et de parcours thématiques.

Les services (Archives, Archéologie, Art dans l'espace public...) souhaitent donc travailler à la mise en place d'un partage total de leurs données dans des outils communs qui devra être au préalable défini pour assurer leur compatibilité.

Délai de mise en œuvre :	Mise en œuvre dès le démarrage de la convention
Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis :	DAC, DAE DCPSL, DINSI
Budget estimé :	Mobilisation des ressources courantes
Partenaires mobilisés :	
Indicateurs de réalisation :	Rapprochement des bases de données et mise en place d'outils numériques

Action n°17 : Fédérer les acteurs de l'éducation aux images et aux regards et créer une dynamique métropolitaine autour du « Projet Image » porté par le département de la Seine-Saint-Denis.

Il s'agit d'agir pour faciliter la mise en réseau à l'échelle du Grand Paris des acteurs de l'image autour des enjeux d'éducation à l'image et du développement économique de la filière. Le département de la Seine-Saint-Denis porte le « Projet Image », qui s'appuie sur le savoir-faire historique de 4 partenaires associatifs de la Seine-Saint-Denis, prendra place dans un lieu éditorialisé autour de l'image, tant en termes de culture que d'industries créatives. Le territoire d'implantation sera celui de l'EPT Plaine-Commune mais le public visé est celui des habitants de la Métropole et des professionnels de la filière. Trois enjeux principaux :

- La Seine-Saint-Denis et le nord-parisien concentrent les enjeux culturels et économiques du secteur de l'image, équipements et acteurs contribuant à des dynamiques fortes ;
- La place croissante du numérique, des écrans et des images dans le quotidien soulève des enjeux sociétaux et culturels forts et pose la question des capacités d'analyse critique au regard des inégalités sociales ;
- La nécessité pour les collectivités territoriales de s'investir sur ces enjeux, sans en laisser le monopole aux seules industries culturelles dominantes.

Le caractère stratégique inédit à l'échelle du Grand Paris du Projet image a été confirmé par une AMO menée en 2016-2017. Il portera des dynamiques de création et d'innovation dans les domaines artistiques et économiques et s'adressera aux habitants (essentiellement Parisiens et Séquano-Dionysiens). En lien avec les professionnels de la métropole, il favorisera l'appropriation d'une culture et des outils de l'image en prenant en compte la lutte contre les inégalités et les risques d'exclusion sociale.

La Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis souhaitent dans ce cadre agir ensemble autour des dynamiques de mises en réseau et de mutualisations des acteurs de la filière de l'image et de l'éducation aux regards et aux médias. Les deux collectivités s'engagent à réunir les acteurs de l'écosystème (Forum des images, Maison du geste et de l'image, Maison européenne de la photographie, le BAL, Citoyenneté Jeunesse, Côté courts, Périphérie, Cinémas 93, etc.) pour faire émerger des propositions d'actions concrètes pour les habitants de la métropole et des projets partagés entre acteurs : des parcours d'éducation artistique et culturelle et aux médias ; une université populaire en lien avec les universités et industries créatives ; la formation des « passeurs d'image » (éducation à l'image) ; la mise en place d'espaces de coworking mixtes dédiés aux porteurs de projets de l'économie créative, aux artistes et aux professionnels de la culture ; des parcours professionnalisant (pépinière en lien avec les universités, incubateurs) pour les acteurs des industries créatives (lien en termes de parcours avec les espaces dédiés du type le Cargo).

Délai de mise en œuvre :	Pour le Projet image : Fin 2017 : lancement de l'AMO (2ème volet), choix du lieu d'implantation. Mise en place du partenariat institutionnel. Ouverture 2020. Pour l'action de mise en réseau : réunion des acteurs courant 2018.
Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis :	DAC, DAE, DASCO DCPSL (pilotage), autres directions (DEJ, DDMH, DEIAT, DADJ)
Budget estimé :	
Partenaires mobilisés :	
Indicateurs de réalisation :	Mise en place d'un réseau métropolitain

Axe 5 : Accompagner l'apprentissage sportif et créer les événements fédérateurs.

En Seine-Saint-Denis et dans certains quartiers populaires de la Ville de Paris, les taux de pratiques de loisirs sportifs et d'équipements sont inférieurs aux moyennes nationales, en dépit de politiques publiques volontaristes relayées sur le terrain par les efforts de militants associatifs. La question qui se pose alors invariablement à l'ensemble des acteurs, est de savoir quel peut être le rôle des politiques publiques dans la réduction de ces écarts.

Cette question est d'autant plus centrale que le sport peut être un formidable facteur d'intégration et de réduction des inégalités, dans sa capacité à inventer et créer de la solidarité. Il est lié à des défis fondamentaux de nos territoires : l'emploi et l'insertion professionnelle, l'apprentissage de la citoyenneté et celle du genre ou de l'appréhension de la place et du rôle respectif des femmes et des hommes dans les pratiques sportives.

La faible fréquentation des équipements et des structures sportives dans les quartiers s'explique par plusieurs facteurs : ressources limitées pour l'accès aux licences, sous-équipement ou obsolescence, rejet de l'esprit de compétition, etc... En miroir, et même si cela reste difficile à quantifier, on assiste à un développement des pratiques sportives libres, qui empruntent souvent aux cultures urbaines, à la danse et à la musique. Pour beaucoup elles sont attirantes car moins contraignantes et plus flexibles que les pratiques traditionnelles. Elles sont donc un gage de liberté, tout en conservant des valeurs de rencontre et de partage.

L'espace public, comme lieu de rassemblement libre et a-territorial, devient un terrain de jeu. C'est ainsi que le perçoivent les pratiquants de nouveaux sports, souvent adaptés de pratiques existantes plus normalisées. Ils sont l'expression d'un besoin de faire du sport couplé à celui de rencontrer d'autres personnes, dans un usage alternatif, de l'espace public, qui permet à chacun de se réapproprier son espace connu. Ces disciplines non compétitives favorisent les valeurs d'entraide, de transmission et de liberté et ainsi rapprochent des publics différents.

L'enjeu pour le futur se trouve dans les liens entre disciplines. Cette hybridation des genres, à cheval entre sport et culture, favoriserait la création de communautés de loisir partageant vision et valeurs, une sorte d'esprit commun sur le fait que la ville et tous ses quartiers peuvent être un espace de liberté.

Action n°18 : Encourager l'apprentissage de la nage par un évènement commun

Les deux collectivités ont pris l'initiative d'agir pour l'amélioration de la situation du savoir-nager dans leurs territoires respectifs. Le plan *Nager à Paris*, le plan *Piscines* du Département de la Seine-Saint-Denis, qui sera suivi d'un plan en faveur du savoir-nager, coexistent et ont vocation à converger.

Afin de poser les bases de coopérations futures autour de cet enjeu, les deux collectivités s'engagent à organiser un évènement fédérateur et un plan de communication autour de l'apprentissage de la natation.

Le public mobilisé lors de cet évènement sera celui des jeunes nouveaux nageurs, afin de valoriser la compétence qu'ils ont acquise, en leur ouvrant le champ des possibles en matière de loisirs aquatiques.

Délai de mise en œuvre :	2019
Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis :	DJS DCPSL
Budget estimé :	Budget à préciser en 2018 en fonction du périmètre de l'action
Partenaires mobilisés :	Mouvement sportif
Indicateurs de réalisation :	Nombre de jeunes concernés

Action n°19 : Relier les territoires par une programmation d'événements sportifs communs

Cette action s'inscrit dans la continuité et en écho du travail engagé dans le cadre de la convention de coopération pour l'accompagnement de la candidature de Paris aux JOP 2024, autour de la requalification des portes de Paris et de l'aménagement des axes de circulation. En effet, les deux collectivités s'engagent à définir une stratégie partagée de développement des disciplines au travers d'une programmation d'événements sportifs aux points de jonction des deux territoires.

Dans ce cadre, l'organisation de la Grande Course du Grand Paris sera pérennisée afin de devenir un événement annuel. Lors de sa prochaine édition, il pourrait notamment être envisagé d'élargir le public cible en ouvrant le parcours de course à la randonnée familiale l'après-midi. La course-randonnée, qui arrivera au Stade de France, pourrait se terminer par une visite de cette infrastructure emblématique du territoire Sequano-Dionysien.

À l'instar de la Grande Course du Grand Paris, des manifestations sportives dans diverses disciplines utiliseront les routes, les voies vertes, les berges, les voies d'eau connectant Paris à la Seine-Saint-Denis. Le canoë-kayak, le roller, le vélo et la marche viendront ainsi s'ajouter aux initiatives déjà engagées autour de la course à pied.

La participation du mouvement sportif à la conception et l'organisation de ces événements contribuera au développement durable des disciplines. Cette programmation favorisera également la construction métropolitaine.

Délai de mise en œuvre :	2018
Services opérationnels pilotes : Paris : Seine-Saint-Denis :	DJS DCPSL
Budget estimé :	Budget à préciser en 2018 en fonction du périmètre de l'action
Partenaires mobilisés :	Mouvement sportif
Indicateurs de réalisation :	Diversité des disciplines concernées

Action n°20 : Coopérer pour le développement du Pôle inclusif et sportif Seine-Saint-Denis - Paris

Les deux collectivités ont pris l'initiative de créer un « Pôle sport et handicap » ayant vocation à devenir un lieu, unique en France, de ressources pour tous les acteurs mobilisés pour l'inclusion par et dans le sport. Paris et la Seine-Saint-Denis sont membres fondateurs de l'association préfiguratrice du pôle depuis juillet 2017 (délibération 2017 DASES 216 – DJS G).

L'ambition du Pôle est de traiter et de faire avancer de manière globale et innovante la question du handicap en fédérant les différents acteurs ressources en mode cluster, en articulant la pratique des activités sportives, le développement de la recherche et de la formation et la création d'un pôle de ressources à destination de l'ensemble des acteurs. Il permettra la création d'un ensemble d'équipements sur un seul site à Bobigny, offrant déjà un maillage d'acteurs essentiels : l'hôpital Avicenne, l'université Paris XIII, le centre de formation des apprentis, les espaces de pratiques et de formation du stade départemental de la Motte et le SIGPS Bobigny (Syndicat interdépartemental de gestion des parcs de sports Paris-Seine-Saint-Denis).

Il s'agit donc d'un vecteur particulièrement adapté, dans le contexte du projet olympique et paralympique, pour le renforcement de la coopération territoriale à plusieurs échelles autour des enjeux du développement des pratiques sportives, de la formation, de la recherche et des objectifs d'inclusion sociale et professionnelle dans le domaine du handicap.

Les acteurs intéressés et parties prenantes du projet se sont réunis le 6 juillet 2017 à l'occasion de l'assemblée générale constitutive de l'association de préfiguration du pôle.

Les objectifs de coopération entre Paris et la Seine-Saint-Denis sont :

- Participer à la gouvernance du projet et à sa définition stratégique et structurelle avec les autres partenaires associés
- Contribuer au fonctionnement de l'association de préfiguration
- Contribuer à la création d'un incubateur dédié aux jeunes entreprises souhaitant agir dans le domaine de l'inclusion sociale
- Œuvrer pour la création d'une identité forte du Pôle et son inscription dans réseau le plus large possible aux différentes échelles territoriales (locale, métropolitaine, nationale)
- Inscrire le Pôle dans le projet olympique et paralympique et notamment dans sa dimension d'héritage pour le territoire, ses acteurs et ses habitants
- Développer des politiques publiques communes à visée universelle dans les champs du sport, de la culture et des loisirs

Délai de mise en œuvre :	2020
Services opérationnels pilotes :	
Paris :	DASES - DJS
Seine-Saint-Denis :	DCPSL - DPAPH
Budget estimé :	A préciser par l'association de préfiguration
Partenaires mobilisés :	Membres de l'association de préfiguration du Pôle
Indicateurs de réalisation :	Livraison du Pôle

Suivi, bilan et ajustements de la convention-cadre

Un contact régulier sera établi entre les partenaires afin de faire le point sur l'avancée des actions et cibler les difficultés rencontrées et les améliorations à réaliser.

Pour assurer le suivi des engagements précédemment cités, le Département de la Seine-Saint-Denis et Paris s'engagent à :

Mise en place des instances de pilotage et de suivi de la convention

Seront mis en place dès la signature de cette convention :

- Un comité de pilotage composé du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et de la Maire de Paris ou de leurs représentants respectifs ;

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour vérifier l'avancement de la présente convention, valider les éventuels avenants et l'évaluation du dispositif.

- Un comité technique de suivi et d'évaluation composé de la direction générale du Département de la Seine-Saint-Denis et du secrétariat général de Paris. Les directions en charge des projets de coopération pourront être associées à cette instance ;

Le comité technique de suivi se réunira deux fois par an pour assurer le suivi d'exécution de la présente convention. Il proposera au comité de pilotage :

- Un tableau de bord partagé précisant les indicateurs retenus pour évaluer la réalisation de chacun des engagements, dans un délai maximum de trois mois à compter de la prise d'effet de la convention ;
- Si besoin, des projets d'avenants pour ajuster la convention aux nouveaux enjeux. Ces ajustements pourront porter sur l'approfondissement des engagements pris ou la mise en œuvre de nouvelles actions partenariales, en fonction des dynamiques générées.

Évaluation la convention

Les deux parties s'engagent à mener tous les ans et à l'issue de la convention une évaluation complète portant sur :

- la réalisation des engagements de la présente convention ;
- le dispositif et son impact sur les relations entre les deux parties ;
- la valeur ajoutée de la convention au regard de la mise en œuvre des politiques publiques et au regard du gain pour les citoyens.

Durée de la Convention et entrée en vigueur

Cette convention est conclue pour une durée courant jusqu'à la fin du premier mandat à renouveler à compter de sa signature par les deux parties. Les engagements inscrits prendront effet dès sa signature.

Elle éclaire sur cette durée la volonté commune du Département de la Seine-Saint-Denis et de la Ville de Paris d'accompagner de concert les mutations du territoire au service d'un développement durable et d'une métropole solidaire et attractive.

Modification de la convention

Les parties peuvent modifier d'un commun accord la présente convention en se mettant d'accord sur un avenant, soumis à l'approbation de leur assemblée délibérante respective.

Communication sur la convention

Les deux parties s'engagent à :

- Mettre en ligne sur leurs sites Internet respectifs la présente convention ainsi que tous les documents la concernant, de façon accessible et pendant toute la durée de validité de la convention
- Mobiliser largement leurs outils de communication (magazines, réseaux sociaux, newsletter...) pour informer la population et les partenaires de l'existence de cette convention.

Résiliation de la convention

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trois mois.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée en tout ou partie infructueuse.

Liste des annexes

Schémas et conventions existants

Convention-cadre établie en quatre exemplaires originaux.

Bobigny, le

Le Département
de la Seine-Saint-Denis

Paris, le

La Ville de Paris

Annexe à la Convention de coopération 2018-2020

Échanges de bonnes pratiques et domaines de travail entre administrations

Paris et la Seine-Saint-Denis évoluent dans un environnement économique, social et technique d'une complexité croissante, ce qui appelle une gestion de l'administration et des ressources humaines dynamique et innovante. Les exigences accrues des agents et les nouvelles attentes citoyennes en termes de transparence et de qualité du service rendu, l'accélération de la production législative et réglementaire, le développement des nouvelles technologies interagissent sur l'action publique et cette gestion, cela dans un contexte budgétaire contraint.

Le Département de la Seine-Saint-Denis et Paris souhaitent construire une vision stratégique à long terme pour leurs administrations, s'adapter aux mutations institutionnelles et territoriales et transformer la relation avec les usagers pour mieux répondre à leurs attentes.

Il s'agit de moderniser les services pour les rendre plus utiles socialement, culturellement et économiquement. Cela nécessitera une évolution de la collectivité en profondeur, dans toutes ses composantes. Il faudra aussi réinterroger la pertinence et l'efficacité des politiques publiques, l'organisation et le fonctionnement de l'administration, les métiers dans leur diversité et les modes de collaboration avec les acteurs du territoire.

Parce que la modernisation de l'administration est un défi, aussi stratégique que difficile, il est essentiel de nourrir la réflexion en confrontant les expériences des deux collectivités en la matière.

Dans cette optique, les deux collectivités se sont engagées autour d'actions opérationnelles et d'objectifs ciblés présentés dans le texte de la Convention.

Le travail de coopération se prolonge également grâce à des échanges d'expériences entre les deux administrations sur différentes collaborations présentées dans cette annexe. Convaincues que le lien entre les territoires passe également par un dialogue producteur de sens entre les services administratifs, les collectivités parisienne et séquano-dionysienne mettront ainsi en place plusieurs instances de travail communes dans le temps d'exécution de la Convention, et dans le cadre des thèmes suivants :

1. Solidarité

Coopération sur les projets éducatifs et les crèches gérées en régie

La Seine-Saint-Denis gère 55 crèches départementales sur son territoire sur plus de 20 communes. Le Département a adopté un projet éducatif pour l'ensemble de ses crèches. Le partage d'actions et de projets éducatifs avec des crèches de Paris proches géographiquement de certaines crèches départementales pourrait être engagé. Certaines crèches des 19ème et 20ème arrondissements et des crèches départementales frontalières avec Paris sont à identifier pour porter ces projets.

Par ailleurs, la Seine-Saint-Denis est préoccupée par le trop faible taux d'occupation de ses crèches et souhaiterait développer de nouvelles stratégies pour inverser cette tendance. Dans ce cadre, les retours d'expertise parisienne pourraient être bénéfiques à la Seine-Saint-Denis et les deux collectivités s'engagent à échanger sur ce sujet, notamment sur le multi-accueil, l'accueil occasionnel et les procédures d'inscription et d'admission en crèches.

Développement de dispositifs de soutien aux parents isolés

La Seine-Saint-Denis ouvre en 2017 un relais parental : un lieu accueillant 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 des enfants dont la famille traverse des difficultés momentanées ou périodiques. Il reçoit les enfants sur simple demande des parents qui décident librement de la durée du séjour de leur enfant. Ces demandes peuvent être motivées par un problème de santé ou de logement, par l'éloignement passager d'un parent, des difficultés conjugales ou éducatives ou bien tout simplement par le besoin de répit d'un parent et de son enfant, épuisés par un face à face continu.

Un retour et partage d'expérience entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris sera organisé sur la mise en place de cette structure et sur le travail mené par l'Association vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes (AVVEJ) dans les centres mère-enfant.

La Seine-Saint-Denis s'engage à fournir des retours d'expériences aux services parisiens, qui ne disposent pas de ce type de lieux d'accueil.

Études et formations conjointes relatives à la protection de l'enfance dans le cadre d'une collaboration active des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)

Les lois de 2007 et 2016 relatives à la protection de l'enfance ont créé et réaffirmé le rôle de chef de file du Département en matière de protection de l'enfance et son rôle d'animation et de pilotage de cette politique.

Ainsi, les Observatoires Départementaux de Protection de l'Enfance ont été créés afin d'animer le réseau des partenaires de la protection de l'enfance, collecter des données, réaliser des études, élaborer et suivre la mise en œuvre des schémas départementaux de protection de l'enfance.

Les enjeux relatifs à la protection de l'enfance sont souvent proches entre les territoires de Paris et de la Seine-Saint-Denis (nombre d'accueils très important, nombre de Mineurs Non Accompagnés très important, politiques ambitieuses en faveur de l'insertion des jeunes majeurs, difficulté à développer une offre d'accueil suffisante sur son seul territoire, pratiques à risques de certains jeunes...).

Ainsi, des programmes d'études conjoints et des formations communes pourraient être développés par les ODPE de Paris et Seine-Saint-Denis. Ces formations concerneraient les professionnels des services de l'ASE, voire d'autres professionnels. Des études conjointes en lien avec des centres de recherches pourraient également être engagées.

Observation des publics communs des services sociaux

Une étude conjointe sur les publics des services sociaux et la question des « flux » entre les deux territoires pourra être envisagée, dans le respect des règles du secret professionnel aux deux collectivités. Il s'agirait en effet d'étudier le profil des usagers communs aux services sociaux de part et d'autre du périphérique. Si l'on s'attend à ce que certains publics dits « à risque » se retrouvent dans ces publics communs, une typologie plus fine des usagers qui se rendent dans les services sociaux des deux collectivités constituerait le préalable à des coopérations plus soutenues. La question des « flux » occuperait une place essentielle dans ce travail, qu'il s'agisse d'identifier les axes de ces mobilités que leurs motifs. Ce diagnostic permettrait in fine d'envisager une complémentarité entre les offres de services des deux territoires. Paris et la Seine-Saint-Denis pourraient inscrire ce travail dans le plan de charge des études à mener par leurs directions respectives chargées des études et d'aide à la décision

Lutte contre la tuberculose

Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, les CLAT 75 et 93 vont participer conjointement à un projet de recherche clinique sur la tuberculose (Cohorte TB) porté par le service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Avicenne, en partenariat avec le CHU Jean-Verdier et le CHU Bichat-Claude Bernard.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de la collaboration existante entre les CLAT 75 et 93 pour la traçabilité et le suivi des personnes contaminées.

Les deux CLAT participent à des formations et des groupes de réflexion / journées d'échanges communs et peuvent mener conjointement des actions de sensibilisation.

La mise en œuvre du projet pourrait débuter en septembre 2017, par un pilotage BPD/CLAT75, en partenariat avec AP-HP CLAT 75 et 93, les CHU Jean Verdier et Bichat Claude Bernard et compter sur un budget de 20.000 € s'agissant de la participation de la Ville de Paris.

Prévention des violences faites aux femmes

Paris et la Seine-Saint-Denis envisagent de poursuivre leur coopération, dans le cadre d'échanges de pratiques ou de montage de projets communs.

2. Cadre de vie

Échanges d'expériences sur les mobilités durables

Paris et la Seine-Saint-Denis s'engagent à échanger sur la transition énergétique des véhicules métropolitains ; vélos, motos et machines agricoles. Cette réflexion pourra être élargie au marché des services en proposant par exemple des primes pour inciter les entreprises à participer concrètement à cette transition énergétique, avec des véhicules électriques des agents utilisés dans les parcs et la transition énergétique des véhicules.

Des stations multi-énergies permettant d'approvisionner sur un même site les véhicules en gaz naturel comprimé (GNC), en gaz naturel liquéfié (GNL) et en azote liquide (N2) pourraient par la suite émerger sur le territoire.

Promotion du développement du tram-fret à l'échelle métropolitaine

Paris et la Seine-Saint-Denis partagent l'ambition d'une logistique urbaine plus vertueuse, qui passe notamment par une diversification des modes de transport employés. C'est en ce sens que les deux territoires souhaiteraient étudier l'opportunité d'optimiser une infrastructure de transport performante et écologique, telle qu'une ligne de tramway, pour assurer l'acheminement de marchandises. Ce projet a déjà fait l'objet d'études ces dernières années, et il s'agit désormais d'initier un pilote grandeur nature, à l'image de l'expérimentation menée en 2017 par Saint-Etienne Métropole.

La Sogaris, société de logistique urbaine du Grand Paris (dont les actionnaires principaux sont Paris et la Seine-Saint-Denis), pourrait être associée à ce projet avec un marché d'étude dans le cadre de son fonds d'innovation.

Une solution de tram-fret pertinente et interconnectée entre les deux territoires pourrait alors servir de point d'appui à une démarche plus globale d'interconnexions des lignes de tramways (T1, T8 et T3).

Les deux collectivités s'engagent à étudier les conditions de lancement d'un marché d'études sur le développement du tram-fret avec à terme la mise en place d'un premier démonstrateur. En cas de succès, ces démarches permettront de démontrer tout l'enjeu de réaliser les interconnexions entre les lignes de tramways de nos territoires.

Collaboration et partage d'expertise sur l'animation des parcs départementaux tout au long de l'année

De nombreux événements et animations se déroulent dans les parcs. Cependant, certains sont plus ou moins rentables et un échange d'expériences permettra de cibler les demandes du public afin d'animer au mieux les parcs départementaux.

Paris et la Seine-Saint-Denis s'engagent à échanger leurs contacts et expériences sur l'aménagement et l'animation des parcs départementaux. Cette action concernerait particulièrement les parcs situés aux portes de Paris comme le parc Jean Moulin - Les Guilands.

Développement d'un laboratoire d'échanges sur les opérations d'aménagement et de réfection au niveau des portes de Paris, notamment pour les matériaux utilisés, l'utilisation des énergies renouvelables et la construction d'enrobés réducteurs de bruit

L'espace d'interface entre Paris et la Seine-Saint-Denis met directement en contact sur près de 13,5 kilomètres, huit villes et essentiellement deux arrondissements parisiens. Il a pour particularité d'être marqué par de grandes emprises publiques et parapubliques, des faisceaux ferrés, des routes et autoroutes, de nombreuses lignes de transports en commun et de nombreux équipements d'intérêt régional (Parc de la Villette, pôles de logistique, hôpitaux, Puces de Saint-Ouen...). Il s'agit d'un territoire au fort potentiel de renouvellement urbain situé au centre de l'anneau central de l'agglomération. Il se travaille en lien avec l'ensemble du territoire des deux collectivités. Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis décident de centrer leur action commune sur ces territoires de contact autour de deux enjeux : l'aménagement des portes et l'amélioration des déplacements.

Paris et la Seine-Saint-Denis s'engagent à se réunir dans un « laboratoire urbain » sur des zones privilégiées d'expérimentation de matériaux nouvelle génération (production d'énergie photovoltaïque, enrobé phonique, etc.).

Plan hôtelier métropolitain

Poursuivre la stratégie partagée avec les territoires de petite couronne, dont la Seine Saint-Denis, engagée fin 2015 par la Ville de Paris et coordonnée par Paris & Co avec l'aide de l'APUR s'agissant du Plan Hôtelier métropolitain. A ce stade plus de 120 projets d'ouverture ont été identifiés sur ce périmètre, représentant plus de 17 000 nouvelles chambres. Un outil cartographié interactif présentant aux opérateurs les opportunités foncières et les atouts des territoires a été réalisé et présenté notamment au salon immobilier MIPIM de Cannes en mars 2017. Cet outil devra être régulièrement actualisé.

3. Éducation

Formations communes des ATTEE et des agents des deux collectivités

Des formations communes ou des temps d'échanges pourraient être organisés davantage en direction des agents publics des deux collectivités en particulier des ATTEE.

Mutualisation des bonnes pratiques en matière de numérique éducatif

Un travail autour des usages numériques en direction des équipes, des familles et des élèves pourrait également être engagé par les deux collectivités.

Échanges de pratiques sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et les formes d'expérimentation des parcours d'EAC :

Il s'agit d'avancer entre les directions chargées de la culture et de l'éducation (DAC et DASCO pour la Ville de Paris ; DCPSL et DEJ pour le Département de la Seine-Saint-Denis) en parallèle des projets communs portés par cette convention, en échangeant spécifiquement sur l'enjeu de la mise en œuvre des parcours d'EAC. L'enjeu sera également de réfléchir au-delà du seul milieu scolaire et d'engager une réflexion commune sur les parcours culturels des citoyens.

4. Culture et patrimoine

Différents sujets ont été identifiés par les services ayant vocation à permettre des échanges de pratiques. L'ambition affichée est de mettre en place progressivement une plateforme interprofessionnelle entre les services de la Ville de Paris et ceux du département de la Seine-Saint-Denis, permettant d'aborder l'avenir des politiques culturelles et patrimoniales dans leur globalité, au regard des croisements avec les autres enjeux des politiques publiques et de ceux de la construction métropolitaine.

Art, patrimoine et sport

Dans le cadre de la mise en place d'une « Olympiade culturelle » et de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les échanges de pratiques seront intensifiés, la Seine-Saint-Denis et Paris jouant le rôle d'ensemblier métropolitain des divers acteurs des politiques sportives et culturelles.

Mise en place de journées professionnelles annuelles sur les croisements entre politiques sociales et politiques culturelles

Le Département de la Seine-Saint-Denis qui réfléchit de son côté à un plan « Culture / Social », a mis en place des dispositifs dans ce domaine (Figure Libre) qu'il souhaite amplifier et mène des expérimentations avec des territoires. La Ville de Paris réfléchit également aux croisements nécessaires entre acteurs sociaux et acteurs culturels.

Des échanges (un temps annuel à déterminer) seront donc organisés pour avancer dans la réflexion globale commune mais également pour échanger autour de projets expérimentaux en faveur de groupes de publics ciblés (les migrants, les enjeux du plurilinguisme et de l'interculturalité).

Partage des pratiques en matière d'accompagnement artistique et culturel des mutations urbaines

Il s'agira de réfléchir conjointement sur la place des équipements (culturels mais pas seulement : sociaux, sportifs, etc.) dans la ville (leurs rôles, leurs usages, leur porosité sur l'espace public), celle des nouvelles mobilités et des nouveaux usages de l'espace public par les habitants, d'échanger sur les processus d'accompagnement artistiques et novateurs mis en place ou en projets (accompagnement du chantier du T1 en Seine-Saint-Denis et du boulevard des Maréchaux à Paris, l'opération Reconquête urbaine et ses prolongements sur les portes de Paris et de la Seine-Saint-Denis, les enjeux des gares du métro express de la SGP, la démarche des nouveaux commanditaires, la participation des habitants et des usagers à ces mêmes processus). Au sujet du projet artistique et culturel de la Société du Grand Paris (SGP) dont le Cent-Quatre est un acteur majeur, une attention particulière sera portée sur la concertation territoriale et la co-construction des projets avec les acteurs culturels (équipements, villes, festivals, équipes artistiques, etc.) de la Seine-Saint-Denis de façon à ce qu'ils soient appropriés et s'intègrent avec, voire les prolongent, les projets à l'œuvre sur ces territoires, au bénéfice des habitants de la métropole.

Faciliter des échanges réguliers entre chercheurs du patrimoine et archéologues

Il s'agit d'une part d'intensifier les échanges entre chercheurs et d'autre part de réfléchir aux possibilités de développer les outils d'appui à la connaissance, la valorisation et la médiation des données archéologiques à l'échelle métropolitaine. Il s'agira notamment de s'appuyer sur les avancées effectuées par le Service du patrimoine dans le domaine des données numériques et sur le projet porté par la Ville de Paris « L'archéologie à l'ère du numérique » :

- Les parties développeront librement leurs propres outils documentaires mais en garantiront chacune l'accès ; à l'autre, dans le respect des droits de propriété intellectuelle, littéraire et artistique ;
- Les parties s'entendront sur des protocoles d'échanges de jeux de données , dans le respect des règles relatives à l'informatique et aux libertés : format, périodicité, droit d'usage, etc. ;
- Les parties exploreront les possibilités de mutualisation dans les domaines de l'exploration et le traitement des fonds documentaires et le développement de nouveaux applicatifs.

De même, des formes de coopération autour du projet porté par la Seine-Saint-Denis d'un Parc Archéologique de la Haute Île (ParHI), en prolongement des actions menées via la convention pour le développement de l'accueil des publics à l'Archéosite, seront travaillées par les services.

Mise en réseau des acteurs de l'éducation aux images et aux regards

Cette mise en réseau se fera en lien avec l'émergence prochaine du Projet Image porté par le Département de la Seine-Saint-Denis et regroupant les acteurs du monde de l'image en un lieu de ressources favorisant les synergies de travail.

Convergence des stratégies des deux collectivités envers les établissements culturels conventionnés

Il s'agit de parvenir à mieux croiser nos objectifs de politiques publiques envers les établissements culturels et artistiques dont les deux collectivités sont membres. Le projet porté par l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) des Ateliers Médicis sera particulièrement regardé de ce point de vue

Partage de données numériques autour de l'archéologie

La Ville de Paris développe un projet intitulé "L'archéologie à l'ère du numérique" (un référentiel de données et de la cartographie) dont l'objectif est de mettre à disposition des chercheurs la carte archéologique de Paris sous la forme d'une plateforme numérique et de trouver des formes de restitution au grand public. Cette plateforme pourra être a minima paramétrable afin d'être accessible aux chercheurs du département. Les services souhaitent donc travailler à la mise en place d'un partage total de leurs bases de données.

De plus, la question se pose de savoir comment procéder à un référencement complet des œuvres d'art dans l'espace public à Paris et en Seine-Saint-Denis. Les services des deux collectivités se rapprochent afin d'y travailler opérationnellement dans le temps de cette convention.

Archives

Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis et les Archives de Paris pourront entamer une réflexion sur la mutualisation de leurs besoins en matière de locaux de conservation pérennes et d'archivage numérique.

5. Personnel et relations sociales

Partage d'espaces de co-working

Après les phases respectives d'expérimentation déployées dans chacune des collectivités en 2017, des espaces de co-working situés à Paris et en Seine-Saint-Denis pourront être ouverts aux agents des deux collectivités dans le cadre de l'étape de déploiement du télétravail. La recherche de sites d'accueil et d'agents concernés se fera à compter de 2018 sur un périmètre restreint d'agents dans un premier temps.

Mobilités croisées et diffusion des offres d'emplois

Pour appréhender la métropolisation de l'emploi public, les deux collectivités échangeront sur la possibilité de développer une plateforme commune d'offres d'emplois. Elles réfléchiront également à développer des actions pour faciliter les mobilités croisées de leurs agents entre leurs collectivités : il s'agirait, au cas par cas, de pouvoir ouvrir les offres d'emplois de cadres / agents de catégorie A +, par l'échange d'offres croisées, dans les cas où la phase de diffusion en mobilité interne n'a pas été fructueuse dans la collectivité d'origine, ou par la participation croisée à des « forums de la mobilité » organisés à destination des cadres.

Il s'agirait à la marge, d'expérimenter, au cas par cas la recherche de solutions pour quelques agents occupant des métiers à usure, afin de répondre aux enjeux de reconversion professionnelle ou de rapprochement domicile-travail.

Espace d'échange et d'enrichissement des pratiques sur les politiques à destination du personnel et les relations sociales dans l'administration

Un espace d'échange et d'enrichissement des pratiques sera identifié pour permettre aux services des deux collectivités de se rencontrer régulièrement et de partager leurs visions des relations sociales et humaines dans l'administration. Cet espace deviendra le lieu de référence pour partager des connaissances et expertises sur des sujets à fort enjeu tels que : l'amélioration des conditions de travail, l'organisation et le management du temps de travail, la politique d'avancement et le régime indemnitaire, la lutte contre l'absentéisme, la prévention et la gestion des inaptitudes, l'innovation publique, la médiation interne, ou encore les démarches de lutte contre les discriminations, de promotion de la diversité ou d'égalité femmes-hommes (démarche de labellisation – certification par l'AFNOR), car le Département a été le premier en France à obtenir le label délivré par l'Etat.

La fréquence de ces rencontres sera déterminée selon un calendrier prévisionnel et leur organisation confiée aux services des deux collectivités, qui pourront les accueillir tour à tour. Elles pourront déboucher sur la production de documents (vademecum, etc.) et être le lieu d'organisation d'événements plus institutionnalisés, tels que des « matinées RH », par exemple.

6. Modernisation et innovation de l'administration

Partage de projets prospectifs menés avec des partenaires de l'innovation publique

Les deux collectivités échangeront sur les projets prospectifs ou exploratoires qu'elles développent avec des partenaires importants de l'innovation publique tels que : l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI), le Secrétariat général pour la

modernisation de l'action publique (SGMAP), la 27^e Région, la Société française de la Prospective, etc.

Elles identifieront, le cas échéant, des projets à mener conjointement, au soutien des actions et objectifs visés par la convention.

Espace d'échanges et d'enrichissement des pratiques sur les démarches de modernisation et de transformation de l'administration

Un lieu d'échange et d'enrichissement des pratiques sera identifié entre les services des deux collectivités en charge de proposer et d'accompagner les grands projets transversaux de modernisation et de transformation de l'administration. Cet échange permettra notamment de poursuivre l'effort de prospective enclenché par les deux collectivités de manière optimale, considérant que plus de mutualisation aboutit nécessairement à plus de partage et d'efficacité. Réfléchir conjointement à l'administration de demain et à l'adaptation de la fonction publique territoriale aux grands enjeux sociétaux permettra aux deux collectivités d'améliorer la qualité du service public qu'elles rendent à la population.

Glossaire des sigles utilisés

AFNOR	Association française de normalisation
AMO	Assistant à maîtrise d'ouvrage
AP-HP	Assistance publique - Hôpitaux de Paris
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Services d'aide à l'enfance
ATTEE	Adjointes Techniques Territoriales des Etablissements d'Enseignement
AVVEJ	Association vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes
BPD	Bureau de la Prévention et des Dépistages
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CDN	Centres Dramatiques Nationaux
CEGGID	Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic
CHU	Centre hospitalier universitaire en France
CIO	Comité international olympique
CLAT	Centres de lutte antituberculeuse
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
DAC	Direction des affaires culturelles
DADJ	Direction des affaires domaniales et juridiques
DAE	Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
DASCO	Direction des Affaires Scolaires
DASES	Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé
DCOM	Direction de la communication
DCPSL	Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs
DEF	Direction de l'enfance et de la famille
DEJ	Direction de l'éducation et de la jeunesse
DEVE	Direction des Espaces verts et de l'Environnement
DINSI	Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information
DIRIF	Direction des routes Ile-de-France
DJS	Direction de la Jeunesse et des Sports
DNPB	Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité
DRAC	Direction régionale des Affaires culturelles
DSOE	Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation
DU	Direction de l'urbanisme

DVD	Direction de la voirie et des déplacements
EAC	Éducation artistique et culturelle
ENSCI	École Nationale Supérieure de Création Industrielle
EPCC	Établissement public de coopération culturelle
EPT	Établissement public territorial
GIP	Groupement d'intérêt public
GNC	Gaz naturel comprimé
GNL	Gaz naturel liquéfié
IRTS	Institut régional du travail social
IST	Infection sexuellement transmissible
JOP	Jeux olympiques et paralympiques
MC93	Maison de la culture de Seine-Saint-Denis
MGP	Métropole du Grand Paris
MMPCR	Mission métropolitaine de la prévention des conduites à risques et des toxicomanies
MNA	Mineurs non accompagnés
N2	Azote liquide
ODPE	Observatoires départementaux de la protection de l'enfance
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
ParHI	Parc Archéologique de la Haute Île
PED	Projet éducatif départemental
PEDT	Projet éducatif territorial
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
RATP	Régie autonome des transports parisiens
REP+	Les Réseaux d'éducation prioritaire renforcée
RH	Ressources humaines
SGMAP	Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique
SGP	Société du Grand Paris
SLPJ	Salon du livre et de la presse de jeunesse
SPAS	Service de la prévention et des actions sanitaires
STIF	Syndicat des transports d'Île-de-France
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ZCR	Zone à circulation restreinte

Délibération n° du 15 février 2018

CONVENTION GLOBALE PARIS - SEINE-SAINT-DENIS

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,

après en avoir délibéré

- APPROUVE la convention de coopération, dont le projet ci-annexé, entre le département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint des services,

Olivier Veber

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

